
**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération
de la Ville de Montréal du 24 août 2023
17 h**

**Séance tenue le jeudi 24 août 2023
salle du conseil de l'hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, M. Dimitrios (Jim) Beis, Mme Nancy Blanchet, M. Alex Bottausci, Mme Julie Brisebois, M. Mitchell Brownstein, M. Benoit Dorais, M. Marc Doret, M. Sterling Downey, Mme Heidi Ektvedt, M. Michel Gibson, Mme Paola Hawa, M. Pierre Lessard-Blais, M. Jeremy Levi, M. Peter Malouf, M. Beny Masella, Mme Sophie Mauzerolle, M. Roger Moss, représentant de la Ville de Beaconsfield, en remplacement de M. Georges Bourelle, M. Alex Norris, Mme Dominique Ollivier, M. Errol Johnson, M. Jocelyn Pauzé, Mme Marie Plourde, Mme Magda Popeanu, Mme Christina M. Smith, Mme Anne St-Laurent, M. Tim Thomas, Mme Émilie Thuillier, M. Alain Vaillancourt et Mme Maja Vodanovic

**ABSENCE AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU
CONSEIL D'AGGLOMÉRATION ET DES MEMBRES DES COMMISSIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMÉRATION :**

M. Robert Beaudry

AUTRES PRÉSENCES :

M^e Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville
Mme Gaëlle Dieudonné, Analyste-rédactrice

La présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, souhaite la bienvenue et un bon retour de vacances à toutes et tous. Avant de débiter les travaux, Mme Blanchet invite les membres du conseil à se joindre à elle pour un moment de recueillement. Puis, la présidente du conseil déclare la séance ouverte.

1 - Période de questions du public

À 17 h 03, la présidente du conseil, Mme Nancy Blanchet, appelle le point « Période de questions du public » et invite les personnes du public présentes à poser leurs questions.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Lucien Pigeon	Mme Valérie Plante (Mme Sophie Mauzerolle)	Souhaite que l'on reconnaisse les états capitalistes comme responsables des changements climatiques / Élabore des commentaires sur le document qu'il vient de déposer

DÉPÔT DE DOCUMENT

Leonard Miller	Mme Valérie Plante (M. Pierre Lessard-Blais)	À quel moment le projet Cavendish va débiter et quelle en est la durée? / Réitère sa question en précisant qu'il souhaite un résultat rapide
----------------	---	--

Bruce Walker Mme Maja Vodanovic Est-ce possible de se référer à l'Office de consultation publique de Montréal concernant le remplacement des incinérateurs d'égouts de la Ville de Montréal? / Pourquoi ne pas tenir des consultations publiques avec l'Office de consultation publique de Montréal?

DÉPÔT DE DOCUMENT

À 17 h 20, la présidente d'assemblée fait la lecture de 8 questions de la part du public reçues via le formulaire disponible sur le site Internet de la Ville de Montréal. Toutes les questions reçues par écrit par le public sont déposées aux Archives, avec la liste des documents déposés de ce conseil.

Prendre note que les questions du public reproduites ci-dessous à ce procès-verbal apparaissent comme elles ont été reçues, sans révision, ni modification.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Serge Zelenskiy	Élu-e responsable (M. Alex Norris)	What i have to do. Ce que je dois faire? If my neighbor is causing pollution and I am suffering from health problems. He paints parts of the boat near his house, which is adjacent to my house. I have a newborn baby and I have asthma. Si mon voisin pollue et que je souffre de problèmes de santé. Il peint des parties du bateau près de sa maison, qui jouxte la mienne. J'ai un nouveau-né et je suis asthmatique.
Jorge da Ponte	Mme Marie Plourde	Est-ce possible de retirer les pancartes de non stationnement sur la Saint- André entre Rue Boucher et Ave Laurier svp? 1 ^{ere} - Les vélos montent et descende la rue sans utiliser l'allée réservé. 2eme - C'est beaucoup de vignettes payées d'avance avec privilège retirer - 3eme - Nous ne pouvons nous stationner la où nous vivons - 4eme Les commerçants sont doublement affecté par les clients qui ne peuvent se stationner en plus la rue fermé dû aux travaux sur Ave Laurier. Et beaucoup des résidents avec enfants doivent se déplacer de loin pour aller à la voiture. Les rues Saint-André ET de Mentana sont hypothéqué . Laissons la rue Saint-André en répit pendant les travaux . Permettez aux commerçants et clients de pouvoir se garer.
Jean Marc Desrochers	Élu-e responsable (M. Pierre Lessard Blais)	SOULIGNY et MERCIER ? bloc delabré, qu'arrive-t-il avec ce nid a feu? nous avons cela comme décor depuis 2 ans
Elisabeth Greene	Mme Valérie Plante (M. Pierre Lessard-Blais)	Concernant le port de Montréal et son absence de volonté à cartographier, ainsi qu'à mesurer les nuisances générées par toutes les activités industrialo-portuaires. Pourquoi est-ce aux citoyen.ne.s de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve d'encaisser la presque totalité de celles-ci, qui plus est sans aucune compensations significatives, et de payer par leur santé les frais de cette industrie qui profite à tout le reste du pays?
Deepak Awasti	Mme Valérie Plante (Mme Dominique Ollivier)	On June 15; citing s. 1 Montreal Charter; & noting that Montreal and Quebec are unlike the rest of North America: Ms. Ollivier argues that the new slogan distinguishes the city from others as a francophone city. Whereas the Montreal agglomeration is 44%

		<p>(SUITE) francophone, 38% Visible Minorities & 20% non-Christian; & whereas it is demographically & culturally more similar to Toronto & New York City than to the rest of Quebec, which is more than 95 old-stock French & Christian: Shouldn't the slogan, symbols & public institutions of Montreal present it as a distinct society within a distinctly French Quebec; as it has tried to distinguish itself within North America? Shouldn't they present Montreal as a bridge between the English & French nations; as being of both nations, of neither, & of other nations? Shouldn't our institutions serve the public fairly & justly, impartially & with integrity, instead of imposing upon it the French nation's identity & forcing us to believe & live accordingly?</p>
Pierre Lafortune	Élu-e responsable (Mme Sophie Mauzerolle)	<p>Une nouvelle piste cyclable sera fonctionnelle sous peu pour aller rejoindre la partie nord de Sainte-Anne-de-Bellevue et le chemin de l'anse à l'Orme. Pour une question de sécurité, je recommande l'installation de caméra de surveillance sur les pylônes électrique. Sur ce parcours de 1 km, une personne en difficulté aurait beau crier, personne ne serait au courant. Sauf des passants sur la piste. Faites une analyse de la situation et vous verrez que j'ai raison.</p>
Jean-Yves Bilodeau	Mme Valérie Plante (Mme Sophie Mauzerolle)	<p>Bonjour, je suis Jean-Yves Bilodeau, je suis responsable du club vélo- boulot de CAE et je parle aujourd'hui au nom de CAE avec l'appui de la haute direction. CAE est le leader mondial de la fabrication des simulateurs de vol et de la formation des pilotes. Nous avons 4000 employés à notre siège social sur Côte de Liesse, entre Montée de Liesse et l'Autoroute 13. C'est un endroit difficile d'accès en transport en commun et en vélo de façon sécuritaire. Pour CAE, le lien Cavendish – Cavendish ferait une énorme différence et permettrait de rendre le transport actif comme le vélo beaucoup plus sécuritaire, de désengorger le transport collectif et le co-voiturage si les autobus et voitures y étaient autorisés. Un avis de projet a été déposé au BAPE en 2022 mais les étapes suivantes n'ont pas été engagées. Pourquoi? A quel moment allez-vous faire du lien Cavendish- Cavendish une réalité?</p>
Lee Anholt	M. André Lavallée (M. Alex Norris)	<p>Je reste au 3ieme étage et j'ai une petit balcon en 'L'. La fille du propriétaire reste en dessous chez moi, et elle a une gros deck. Elle a placé son BBQ directement en dessous ma porte du balcon, et fenetre de la chambre. Il fait chaud chez nous au 3ieme - je n'ai pas le choix que de laisser des fenetres ouvertes.J'ai demandé de m'avertir avant d'allumer son BBQ pour que je puisse fermer mes fenetres, et elle a carrément refuser.Quand ca rentre ca sent la gaz ou la viande pendant des heures. Il me reste le choix que de bouillir chez moi avec des fenetres fermées, ou de vivre en terreur constant que je vais devoir courir pour les fermer (SI JE SUIS CHEZ MOI!) et de vivre avec la gros boucan pendant des heures chez moi. Comment resoudre cette situation? Elle n'est pas parlable. C'est l'intimidation, l'entré non autorisé chez moi, une perte de jouissance de mon appartement.Je n'arrive pas a croire que</p>

(SUITE) d'avoir un BBQ en dessous de
quelqu'un pourrais meme etre LEGAL- Aide
moi svp!

N'ayant plus d'autres questions, la présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, déclare la période de questions du public close à 17 h 34. Elle remercie les personnes présentes et les personnes qui ont soumis leurs questions par écrit à l'avance pour faire état de leurs préoccupations aux membres du conseil d'agglomération.

2 - Période de questions des membres du conseil

À 17 h 34, la présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

L'élu ci-dessous formule une question au membre du conseil indiqué en regard de son nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Mitchell Brownstein	Mme Sophie Mauzerolle	Est-ce qu'un contrat a été donné pour les études environnementales dans le cadre du raccordement du boulevard Cavendish, et quand seront déposées ces études ?

N'ayant plus d'autres questions de la part des membres du conseil d'agglomération, la présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, déclare la période de questions des membres du conseil close à 17 h 38.

La présidente d'assemblée cède la parole au porte-parole d'assemblée, M. Alex Norris, pour la suite de l'ordre du jour.

CG23 0371

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 24 août 2023, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance en y retirant le point 20.24.

Adopté à l'unanimité.

03.01

CG23 0372

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 15 juin 2023

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 15 juin 2023.

Adopté à l'unanimité.

03.02

4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

La présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif ».

Le porte-parole d'assemblée, M. Alex Norris, dépose les documents suivants :

- 4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, du 1^{er} au 31 mai 2023.
 - 4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif du 1^{er} au 31 mai 2023.
 - 4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes*, du 1^{er} au 31 mai 2023.
-

5 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

La présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil ».

Aucune réponse n'est déposée

6 - Dépôt de rapports des commissions du conseil

La présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, appelle le point « Dépôt ».

Le porte-parole d'assemblée dépose le document suivant :

CG23 0373

Dépôt du rapport de la Commission sur l'inspecteur général intitulé « Étude du Rapport sur la réfection du centre Roussin du Bureau de l'inspecteur général de la Ville de Montréal - Commentaires et recommandations »

Le porte-parole d'assemblée, M. Alex Norris, dépose le rapport de la Commission sur l'inspecteur général intitulé « Étude du Rapport sur la réfection du centre Roussin du Bureau de l'inspecteur général de la Ville de Montréal - Commentaires et recommandations » et le conseil en prend acte.

06.01

CG23 0374

Dépôt du rapport de la Commission sur les finances et l'administration intitulé « Consultation prébudgétaire 2024 - Rapport et recommandations »

Le porte-parole d'assemblée, M. Alex Norris, dépose le rapport de la Commission sur les finances et l'administration intitulé « Consultation prébudgétaire 2024 - Rapport et recommandations » et le conseil en prend acte.

06.02

CG23 0375

Dépôt du rapport de la Commission sur les finances et l'administration intitulé « Étude du rapport de la vérificatrice générale de Montréal pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022 - Rapport et recommandations »

Le porte-parole d'assemblée, M. Alex Norris, dépose le rapport de la Commission sur les finances et l'administration intitulé « Étude du rapport de la vérificatrice générale de Montréal pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022 - Rapport et recommandations » et le conseil en prend acte.

06.03

7 - Dépôt

La présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, appelle le point « Dépôt ».

Le porte-parole d'assemblée dépose le document suivant :

CG23 0376

Dépôt du Bilan 2022 de la gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal et de la Reddition de compte du Plan directeur de gestion des matières résiduelles 2020-2025

Le porte-parole d'assemblée, M. Alex Norris, dépose le le Bilan 2022 de la gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal et la Reddition de compte du Plan directeur de gestion des matières résiduelles 2020-2025. et le conseil en prend acte.

07.01 1232937001

11 - Dépôt de pétitions

La présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet appelle le point « Dépôt de pétitions ».

Aucune pétition n'est déposée.

À 17 h 42,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG23 0377

Accorder un contrat à Groupe Ameublement Focus inc., pour l'acquisition et l'installation de mobiliers neufs pour les aires de bureaux lot L1202 « Lot C Mobilier des espaces collaboratifs et des cabines » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 266 083,43 \$, taxes incluses (contrat : 221 736,19 \$ + contingences : 44 347,24 \$ - Appel d'offres public 22-19640 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 28 juin 2023 par sa résolution CE23 1092;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Groupe Ameublement Focus inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour l'acquisition et l'installation de mobiliers neufs pour les aires de bureaux du lot L1202 « Lot C Mobilier des espaces collaboratifs et des cabines » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour la somme maximale de 221 736,19 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19640;
- 2- d'autoriser une dépense de 44 347,24 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1239057007

CG23 0378

Accorder un contrat à Groupe Ameublement Focus inc., pour l'acquisition et l'installation de mobiliers neufs pour les aires de bureaux lot L1202 « Lot D Mobilier rembourré » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 136 659,29 \$, taxes incluses (contrat : 113 882,74 \$ + contingences : 22 776,55 \$) - Appel d'offres public 22-19640 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 28 juin 2023 par sa résolution CE23 1093;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Groupe Ameublement Focus inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour l'acquisition et l'installation de mobiliers neufs pour les aires de bureaux du lot L1202 « Lot D Mobilier rembourré » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour la somme maximale de 113 882,74 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19640;
- 2- d'autoriser une dépense de 22 776,55 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1239057010

CG23 0379

Accorder un contrat à Applied Électronique Itée pour la réalisation des travaux du lot L2703 - Fourniture et installation des systèmes audiovisuels - Lot 3 Salle du conseil et Salle Peter McGill, dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 054 553,20 \$, taxes incluses (contrat : 878 794,33 \$ + contingences : 175 758,87 \$) - Appel d'offres public IMM-15853 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 28 juin 2023 par sa résolution CE23 1094;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder à Applied Électronique Limitée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réalisation des travaux du lot L2703 « Fourniture et installation des systèmes audiovisuels - Lot 3 Salle du conseil et Salle Peter-McGill », dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 878 794,33 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15853;
- 2- d'autoriser une dépense de 175 758,87 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Applied Électronique Limitée;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1239057009

CG23 0380

Accorder un contrat à Solotech inc. pour la réalisation des travaux du lot L2702 - Fourniture et installation des systèmes audiovisuels lot 2, dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 190 307,20 \$, taxes incluses (contrat : 991 922,67 \$ + contingences : 198 384,53 \$) - Appel d'offres public IMM-15854 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 28 juin 2023 par sa résolution CE23 1095;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Solotech inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la réalisation des travaux du lot L2702 « Fourniture et installation des systèmes audiovisuels - lot 2 », dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 991 922,67 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15854;
- 2- d'autoriser une dépense de 198 384,53 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Solotech inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1239057008

CG23 0381

Approuver une lettre d'intérêt de reconduction de l'utilisation et de partage d'un terrain de forme ovale situé au 9198, avenue du Cirque, Montréal, avec CSI société en nom collectif, représentée par son associée Cirque du Soleil inc. pour la saison estivale 2023, et ce, sans compensation monétaire

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 juillet 2023 par sa résolution CE23 1129;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver une lettre d'intérêt de reconduction de l'utilisation et de partage d'un terrain de forme ovale situé au 9198, avenue du Cirque, Montréal, avec CSI société en nom collectif, représentée par son associée Cirque du Soleil inc. pour la saison estivale 2023 et ce, sans compensation monétaire;
- 2- d'autoriser la signature de la lettre par un fonctionnaire de niveau B du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1238752002

CG23 0382

Accorder un contrat de gré à gré à Bell Canada, par l'entremise de son entente avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG), pour le renouvellement des souscriptions annuelles aux licences pour le stockage et les serveurs Linux Red Hat, pour la période du 15 septembre 2023 au 14 septembre 2024, pour une somme maximale de 112 177,47 \$, taxes incluses

Le porte-parole d'assemblée Alex Norris déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 août 2023 par sa résolution CE23 1200;

Il est proposé par M. Benoit Dorais

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Bell Canada, par l'entremise de son entente avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG), pour le renouvellement des souscriptions annuelles aux licences pour le stockage et les serveurs Linux Red Hat, pour la période du 15 septembre 2023 au 14 septembre 2024, pour une somme maximale de 112 177,47 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction infrastructures et opération du Service des technologies de l'information à signer tous documents relatifs au présent contrat, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1235942007

À 17 h 44,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.07 à 20.11 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG23 0383

Accorder un contrat à Les Solutions Spacesaver inc., pour l'acquisition et l'installation de rayonnage pour les voûtes des archives, dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 100 002,41 \$, taxes incluses (contrat : 916 668,68 \$ + contingences : 183 333,74 \$) - Appel d'offres public 23-19928 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 août 2023 par sa résolution CE23 1203;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder à Les Solutions Spacesaver inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'acquisition et l'installation de rayonnage pour les voûtes des archives du lot L1205 dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour la somme maximale de 916 668,68 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19928;
- 2- d'autoriser une dépense de 183 333,74 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Les Solutions Spacesaver inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1239057013

CG23 0384

Accorder à Colliers Maîtres de projets inc. un contrat pour les services spécialisés en gestion de déménagement pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 253 864,80 \$, taxes incluses (contrat : 211 554 \$ + contingences : 42 310,80 \$) - Appel d'offres public 23-20027 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 août 2023 par sa résolution CE23 1223;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder à Colliers Maîtres de projets inc., seul soumissionnaire, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour les services spécialisés en gestion de déménagement, dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 211 554 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20027;
- 2- d'autoriser une dépense de 42 310,80 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Colliers Maîtres de projets inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1239057015

CG23 0385

Autoriser une dépense additionnelle de 37 483,27 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0301 « Béton, coffrage et armature », contrat accordé à St-Denis Thompson inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0019) majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 2 792 722,57 \$ à 2 830 205,84 \$, taxes et contingences incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 août 2023 par sa résolution CE23 1212;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 37 483,27 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0301 « Béton, coffrage et Armature », dans le cadre du contrat accordé à St-Denis Thompson inc. pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0019), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 2 792 722,57 \$ à 2 830 205,84 \$, taxes et contingences incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1238009008

CG23 0386

Accorder un soutien financier total maximal de 4 200 000 \$ (soutien financier annuel de 1 050 000 \$) et un soutien en biens et services d'une valeur maximale de 4 595 000 \$ (920 000 \$ en 2023, 1 058 000 \$ en 2024, 1 217 000 \$ en 2025 et 1 400 000 \$ en 2026), incluant toutes les taxes applicables, à l'organisme à but non lucratif Événements GPCQM, pour la réalisation des éditions 2023 à 2026 du Grand Prix Cycliste de Montréal / Approuver un projet de convention

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 août 2023 par sa résolution CE23 1259;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien total de 8 795 000 \$ à Événements GPCQM, soit un soutien financier maximal de 4 200 000 \$ pour quatre ans (soutien financier annuel de 1 050 000 \$), et un soutien en biens et services d'une valeur maximale de 4 595 000 \$ (920 000 \$ en 2023, 1 058 000 \$ en 2024, 1 217 000 \$ en 2025 et 1 400 000 \$ en 2026), pour la réalisation des éditions 2023 à 2026 du Grand Prix Cycliste de Montréal;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier et du soutien en biens et services;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1238475001

CG23 0387

Approuver un projet d'acte modifiant l'emphytéose entre la Ville de Montréal et la Coopérative d'habitation Oasis Sauvé de Montréal pour la propriété sise au 655 à 675, rue Sauvé Est, dans l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville, connue et désignée comme étant le lot 1 995 445 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, afin de prolonger la durée de l'emphytéose d'une période additionnelle de 17 ans, soit à partir du 30 novembre 2036 jusqu'au 29 novembre 2053, dont la rente annuelle sera de 15 600 \$. La rente annuelle consentie représente une subvention totale d'au moins 4 410 000 \$ pour la période de la prolongation

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 août 2023 par sa résolution CE23 1238;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver le projet d'acte modifiant l'emphytéose entre la Ville de Montréal et la Coopérative d'habitation Oasis Sauvé de Montréal pour la propriété sise au 655 à 675, rue Sauvé Est, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, connue et désignée comme étant le lot 1 995 445 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 7 781,80 mètres carrés, afin de prolonger la durée de l'emphytéose d'une période additionnelle de 17 ans, soit à partir du 30 novembre 2036 jusqu'au 29 novembre 2053, dont la rente annuelle sera de 15 600 \$, le tout selon les conditions stipulées au projet d'acte. La rente annuelle consentie représente une subvention totale d'au moins 4 410 000 \$ pour la période de la prolongation;
- 2- d'autoriser le greffier de la Ville à signer l'acte de modification de l'emphytéose pourvu que cet acte de modification soit substantiellement conforme, de l'avis de la Direction des affaires civiles, au projet d'acte joint au présent dossier décisionnel;
- 3- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1229220005

À 17 h 46,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.12 à 20.16 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG23 0388**Accorder un soutien financier de 100 000 \$ à Culture Montréal pour soutenir la réalisation de son plan d'action 2023 / Approuver la convention à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 août 2023 par sa résolution CE23 1260;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 100 000 \$ à Culture Montréal, pour soutenir la réalisation de son plan d'action 2023;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1239561002

CG23 0389

Accorder deux contrats à Waste Connections of Canada inc./ Enviro Connexion pour les services de collecte, de transport et d'élimination des ordures ménagères provenant de conteneurs à chargement avant, et de collecte et transport de matières résiduelles (ordures ménagères et matières organiques) et d'élimination des ordures ménagères provenant de conteneurs semi-enfouis levés par grue (CSE), pour une période de trois ans avec une possibilité d'options de prolongation de deux ans - Dépense totale de 7 586 379,26 \$, taxes incluses (contrats : 966 319,15 \$ + indexations : 258 803,95 \$ + contingences : 361 256,16 \$) - Appel d'offres public 23-19905 (2 soum. conformes)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 août 2023 par sa résolution CE23 1188;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder à Waste connexions Canada inc. / Enviro Connexion, plus bas soumissionnaire conforme, pour une durée de trois ans, deux contrats pour des services de collecte, transport et élimination des matières résiduelles, aux prix de ses soumissions, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19905 :

Fournisseur	Lot	Contrats (\$)
Waste connexions Canada inc. / Enviro Connexion	Lot 1	3 846 507,02 \$
Waste connexions Canada inc. / Enviro Connexion	Lot 2	3 119 812,13 \$
Total - C&T		6 966 319,15 \$

- 2- d'autoriser une dépense totale de 258 803,95 \$, taxes incluses, à titre de budget d'ajustement de prix (indexation);

Fournisseur	Lot	Indexation
Waste connexions Canada inc. / Enviro Connexion	Lot 1	143 515,53 \$

Waste connexions Canada inc. / Enviro Connexion -	Lot 2	115 288,42 \$
Total - C&T		258 803,95 \$

3- d'autoriser une dépense totale de 361 256,16 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

Fournisseur	Lot	Contingence (\$)
Waste connexions Canada inc. / Enviro Connexion	Lot 1	199 501,13 \$
Waste connexions Canada inc. / Enviro Connexion	Lot 2	161 755,03 \$
Total - C&T		361 256,16 \$

4- de prioriser la dépense dans le cadre du processus budgétaire 2024 et les années subséquentes;

5- de procéder à une évaluation de rendement de Waste connexions Canada inc. / Enviro Connexion à la fin des contrats;

6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1237281003

CG23 0390

Exercer l'option de prolongation de l'entente-cadre 1429736 pour une période de 12 mois pour la fourniture de services professionnels de contrôleurs de chantier de divers projets de la Direction de gestion de projets immobiliers (Lot 2) dans le cadre du contrat accordé à la firme GLT+ (CG20 0394) sans dépense supplémentaire

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 août 2023 par sa résolution CE23 1216;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

1- d'exercer l'option de prolongation de l'entente-cadre 1429736 d'une durée de 12 mois, pour les services professionnels de contrôleurs de chantier de divers projets de la Direction de la gestion des projets immobiliers (lot 2), dans le cadre du contrat accordé à GLT+ (CG20 0394), sans dépense supplémentaire;

2- de procéder à une évaluation du rendement de GLT+.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1237443003

CG23 0391

Conclure une entente-cadre avec Communication J. Poissant Enr. pour l'installation et le démontage d'équipements de radiocommunications sur des véhicules du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une période de deux ans (Montant estimé de l'entente : 217 206,46 \$, taxes incluses (contrat 188 875,18 \$ + variation des quantités 28 331,28 \$) - Appel d'offres public 23-19916 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 août 2023 par sa résolution CE23 1181;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de deux ans par laquelle Communication J Poissant enr., seul soumissionnaire, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, l'installation et le démontage d'équipements de radiocommunications sur des véhicules du Service de police de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 188 875,18 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19916;
- 2- d'autoriser une dépenses de 28 331,28 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même le Programme décennal d'immobilisations (PDI) du Service de police de la Ville de Montréal, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1237567013

CG23 0392

Approuver le projet d'acte de vente en vertu duquel la Ville de Montréal et la Société canadienne d'hypothèques et de logement cèdent à la Société de transport de Montréal, le lot 6 546 191 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté sud du boulevard De Maisonneuve, au nord de la rue de Boisbriand et à l'ouest de la rue de Sanguinet, afin de permettre la construction d'un nouveau puits de ventilation du métro, pour la somme des 710 102 \$, excluant les taxes

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 août 2023 par sa résolution CE23 1237;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver le projet d'acte de vente, en vertu duquel la Ville de Montréal et la Société Canadienne d'hypothèques et de logement cèdent à la Société de transport de Montréal, le lot 6 546 191 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, afin de permettre la construction d'un nouveau puits de ventilation de son réseau de transport souterrain, pour la somme de 710 102 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet d'acte de vente;
- 2- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1220222004

À 17 h 48,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.17 à 20.21 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG23 0393

Autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de 112 800 \$ pour l'année 2023 au Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports / Autoriser un ajustement à la base budgétaire, pour les années 2024 à 2032, en revenus et en dépenses de 112 800 \$, dans le cadre de la Permission intervenue entre la Ville de Montréal et la Société Radio-Canada (CG23 0067)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 août 2023 par sa résolution CE23 1242;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses au Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, d'un montant de 112 800 \$ pour l'année 2023, dans le cadre de la Permission intervenue entre la Ville de Montréal et la Société Radio-Canada (CG23 0067);
- 2- d'autoriser un ajustement à la base budgétaire, pour les années 2024 à 2032, en revenus et en dépenses, de 112 800 \$, conformément aux informations financières inscrites à l'intervention du Service des finances au sommaire addenda.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1226025011

CG23 0394

Exercer l'option de la première année de prolongation et autoriser une dépense additionnelle de 2 686 936,11 \$, taxes et contingences incluses, pour l'entretien sanitaire et le grand ménage de divers bâtiments de la Ville de Montréal, dans le cadre des contrats accordés à Placement Potentiel inc. et à Axia Services (CG20 0493) majorant ainsi le montant total de la dépense de 7 904 214,63 \$ à 10 591 150,74 \$, taxes et contingences incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 août 2023 par sa résolution CE23 1185;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'exercer la première option de prolongation du contrat accordé à Placement Potentiel inc. (CG20 0493), pour un montant de 822 811,93 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 2 541 036,84 \$ à 3 363 848,77 \$, taxes incluses;
- 2- d'exercer la première option de prolongation du contrat accordé à Axia Services (CG20 0493), pour un montant de 1 736 174,84 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 5 363 177,79 \$ à 7 099 352,63 \$, taxes incluses;
- 3- d'autoriser une dépense de 41 140,60 \$, taxes incluses, à titre de budget des contingences pour Placement Potentiel inc.;
- 4- d'autoriser une dépense de 86 808,74 \$, taxes incluses, à titre de budget des contingences pour Axia Services;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Placement Potentiel inc. et d'Axia Services;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1237157006

CG23 0395

Conclure une entente intermunicipale entre les villes de Montréal et de Pointe-Claire pour les travaux de construction et de remplacement de conduites et les travaux de réfection de chaussée et de trottoirs sur l'avenue Lakeside, entre l'autoroute 20 et le chemin du Bord-du-Lac, ainsi que le chemin du Bord-du-Lac, entre l'avenue Lakeside et l'avenue Lakeview et finalement sur l'avenue Lakeview, entre le chemin de Bord-du-Lac jusqu'à l'intersection du boulevard St-Jean dans la ville de Pointe-Claire

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 août 2023 par sa résolution CE23 1231;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'approuver la signature de l'entente intermunicipale entre les Villes de Montréal et de Pointe-Claire afin de permettre à la Ville de Montréal de réaliser des travaux de construction et de remplacement de conduites et les travaux de réfection de chaussée et de trottoirs sur l'avenue Lakeside, entre l'autoroute 20 et le chemin du Bord-du-Lac, ainsi que le chemin du Bord-du-Lac, entre l'avenue Lakeside et l'avenue Lakeview et finalement sur l'avenue Lakeview, entre le chemin de Bord-du-Lac jusqu'à l'intersection du boulevard St-Jean dans la Ville de Pointe-Claire.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1236274001

CG23 0396

Exercer l'option de la première année de prolongation et autoriser une dépense additionnelle de 3 284 877,88 \$, taxes et contingences incluses, pour l'entretien sanitaire et le grand ménage de divers bâtiments du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), dans le cadre du contrat accordé à Service d'entretien Alphanet inc.(CG20 0435) majorant ainsi le montant total de la dépense de 9 661 405,52 \$ à 12 946 283,40 \$, taxes et contingences incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 août 2023 par sa résolution CE23 1186;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'exercer la première option de prolongation pour une période de 12 mois, à compter du 1^{er} novembre 2023 et autoriser une dépense additionnelle de 3 128 455,12 \$, taxes incluses, pour l'entretien sanitaire et le grand ménage de divers bâtiments du Service de police de la Ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à Services d'entretien Alphanet inc. (CG20 0435) majorant ainsi le montant total du contrat de 9 661 405,52 \$ à 12 789 860,64 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 156 422,76 \$, taxes incluses, à titre de budget des contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Services d'entretien Alphanet inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1237157005

CG23 0397

Approuver des modifications au projet d'optimisation de l'écocentre LaSalle, financé par Recyc-Québec (CG22 0684), afin de réaliser deux mesures sur quatre prévues au projet à l'écocentre Saint-Laurent au lieu de l'écocentre LaSalle, sans aucun changement aux montants des contributions financières prévues

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 août 2023 par sa résolution CE23 1228;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'approuver des modifications au projet d'optimisation de l'écocentre LaSalle, financé par Recyc-Québec (CG22 0684), afin de réaliser deux mesures sur quatre prévues au projet à l'écocentre Saint-Laurent au lieu de l'écocentre LaSalle, sans aucun changement aux montants des contributions financières prévues.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1239206002

À 17 h 50,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.22 à 20.27 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG23 0398

Accorder un soutien financier de 74 500 \$ à Mutuelle des Marchés Solidaires pour la prolongation du projet « Paniers solidaires » pour la période du 1^{er} octobre 2023 au 31 mars 2024 dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) / Approuver le projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 août 2023 par sa résolution CE23 1258;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 74 500 \$ à Mutuelle des Marchés Solidaires pour la réalisation du projet « Paniers solidaires » pour la prolongation de ce projet du 1^{er} octobre 2023 jusqu'au 31 mars 2024, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023);
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.22 1233220004

CG23 0399

Accorder un contrat à Hudson Six Construction inc. pour la réalisation des travaux de Mise à niveau du réservoir Côte-des-Neiges et construction d'une nouvelle station de pompage « Lot 1 - Travaux prioritaires à la station Côte-des-Neiges » - Dépense totale de 1 711 250 \$, taxes incluses (contrat : 1 369 000 \$ + contingences : 273 800 \$ + incidences : 68 450 \$) - Appel d'offres public 10419 (2 soum. conformes)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 août 2023 par sa résolution CE23 1208;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder à Hudson Six Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de Mise à niveau du réservoir Côte-des-Neiges et construction d'une nouvelle station de pompage « Lot 1 - Travaux prioritaires à la station Côte-des-Neiges », aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 369 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10419;
- 2- d'autoriser une dépense de 273 800 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 68 450 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Hudson Six Construction inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.23 1239836002

Point 20.24

Accorder un contrat à Cojalac inc., pour des travaux de voirie, d'éclairage et de feux de circulation, dans la 16^e avenue de la rue Bellechasse à la rue Beaubien dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie - Dépense totale de 4 086 446,30 \$, taxes incluses (contrat : 3 284 297,77 \$ + contingences : 328 429,78 \$ + incidences : 473 718,75 \$) - Appel d'offres public 451710 (5 soum.)

Retiré – Voir point 3.01

CG23 0400

Exercer l'option de prolongation de 12 mois de l'entente-cadre pour la fourniture sur demande de prestations de services professionnels en gestion du changement (GdC), selon les besoins des unités de la Ville, dans le cadre des contrats accordés à Alithya Services-Conseils inc. (Lot 1 - Montant estimé : 779 472 \$, taxes incluses et Lot 2 - Montant estimé : 779 472 \$, taxes incluses (CE22 2008), majorant ainsi les montants totaux du lot 1 de 393 214,50 \$ à 1 172 686,50 \$, taxes incluses et du lot 2 de 349 524 \$ à 1 128 996 \$, taxes incluses, et à Conseillers en Gestion et Informatique CGI inc. (Lot 3 - Montant estimé : 966 204 \$, taxes incluses (CG22 0760), majorant ainsi le montant total du lot 3 de 401 952,60 \$ à 1 368 156,60 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 août 2023 par sa résolution CE23 1218;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'exercer l'option de prolongation de 12 mois des ententes-cadre pour la fourniture sur demande de prestations de services professionnels en gestion du changement (GdC), selon les besoins des unités de la Ville, dans le cadre des ententes-cadres conclues avec Alithya Services-conseils inc. (CE22 2008) et Conseillers en Gestion et Informatique CGI inc. (CG22 0760), pour les sommes additionnelles maximales indiquées ci-dessous :

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
ALITHYA SERVICES- CONSEILS INC.	Services professionnels en gestion du changement - Lot 1	779 472 \$
ALITHYA SERVICES- CONSEILS INC.	Services professionnels en gestion du changement - Lot 2	779 472 \$
Conseillers en Gestion et Informatique CGI Inc.	Services professionnels en gestion du changement - Lot 3	966 204 \$

- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.25 1238751001

CG23 0401

Accorder un contrat d'achat de gré à gré à Peraton International LLC, pour la fourniture de nouvelles interfaces du système de répartition assistée par ordinateur (RAO) du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) afin qu'elle soit compatible avec le nouveau Système de traitement des appels conforme aux normes 9-1-1 Prochaine Génération, pour la somme maximale de 995 984,18 \$ CA, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 août 2023 par sa résolution CE23 1201;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Peraton International LLC, pour la fourniture de nouvelles interfaces du système de répartition assistée par ordinateur (RAO) du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) afin qu'elle soit compatible avec le nouveau Système de traitement des appels conforme aux normes 9-1-1 Prochaine Génération, pour la somme maximale de 995 984,18 \$ CA, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le directeur de la direction Sécurité publique et justice à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.26 1232881001

CG23 0402

Accorder un contrat à Toromont CAT (Industries Toromont Itée), pour la fourniture d'une chargeuse articulée sur pneus à motorisation hybride - Dépense totale de 1 820 740,42 \$, taxes incluses (contrat : 1 517 283,68 \$ + contingences : 303 456,74 \$) - Appel d'offres public 23-19926 (2 soum)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 août 2023 par sa résolution CE23 1187;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder à Toromont CAT (Industries Toromont Itée), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture d'une chargeuse articulée sur pneus à motorisation hybride, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 517 283,68 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19926;
- 2- d'autoriser une dépense de 303 456,74 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Toromont CAT (Industries Toromont Itée);
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.27 1237567017

À 17 h 51,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.28 à 20.32 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG23 0403

Accorder des contrats à Tecksol DGE inc. pour deux lots, pour un service d'entretien d'équipements de mécanique du bâtiment - CVAC (chauffage, ventilation, et air climatisé) pour 41 bâtiments de la Ville de Montréal, et ce, pour une période de 34 mois, soit du 1^{er} septembre 2023 au 30 juin 2026, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune - Dépense totale de 3 579 330,23 \$, taxes incluses (contrats : 2 982 775,19 \$ + contingences : 596 555,04 \$) - Appel d'offres public 23-19958 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 août 2023 par sa résolution CE23 1191;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder à Tecksol DGE inc., plus bas soumissionnaire conforme pour chacun des lots, pour une période de 34 mois, pour la fourniture d'un service d'entretien d'équipements de mécanique du bâtiment - CVAC (chauffage, ventilation et air climatisé) pour des immeubles de la Ville de Montréal, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19958;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
Tecksol DGE inc.	LOT #1C	1 180 945,37 \$
Tecksol DGE inc.	LOT #2C	1 801 829,82 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 596 555,04 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Tecksol DGE inc;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.28 1237157011

CG23 0404

Exercer l'option de renouvellement de 24 mois de l'entente-cadre et autoriser une dépense additionnelle de 557 009,56 \$, taxes incluses, pour l'acquisition de fourniture de pièces authentiques de marques Freightliner, le Lot 1, dans le cadre de l'entretien des véhicules et appareils du parc motorisé de la Ville (CG19 0106) majorant ainsi le montant total du contrat de 1 392 523,90 \$ à 1 949 533,46 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 août 2023 par sa résolution CE23 1229;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 557 009,56 \$, taxes incluses, pour la fourniture de pièces authentiques de marques Freightliner pour le lot 1, dans le cadre de l'entretien des véhicules et appareils du parc motorisé de la Ville (CG19 0106) majorant ainsi le montant total du contrat de 1 392 523,90 \$ à 1 949 533,46 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.29 1237428002

CG23 0405

Accorder un contrat à Eurovia Québec Construction inc. pour les travaux de construction et de remplacement de conduites d'eau, d'égout et les travaux de réfection de chaussée et de trottoirs sur l'avenue Lakeside, entre l'autoroute 20 et le chemin du Bord-du-Lac, ainsi que sur le chemin du Bord-du-Lac, entre l'avenue Lakeside et l'avenue Lakeview et finalement sur l'avenue Lakeview, entre le chemin de Bord-du-Lac jusqu'à l'intersection du boulevard Saint-Jean dans la ville de Pointe-Claire - Dépense totale de 20 986 632,47 \$, taxes incluses (Contrat : 18 195 915,96 \$ + contingences : 1 715 880,22 \$ + incidences : 1 074 836,29 \$) - Appel d'offres public 10394 - (6 soum.) / Autoriser une dépense de 5 736 837,86 \$, taxes incluses, pour les travaux de la Ville de Pointe-Claire intégrés au contrat qui sont remboursables, par la Ville de Pointe-Claire en vertu d'une entente bipartite conclue avec la Ville de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 août 2023 par sa résolution CE23 1209;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder à Eurovia Québec Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de construction et de remplacement de conduites d'eau, d'égout et les travaux de

réfection de chaussée et de trottoirs sur l'avenue Lakeside, entre l'autoroute 20 et le chemin du Bord-du-Lac, ainsi que sur le chemin du Bord-du-Lac, entre l'avenue Lakeside et l'avenue Lakeview et finalement sur l'avenue Lakeview, entre le chemin de Bord-du-Lac jusqu'à l'intersection du boulevard Saint-Jean dans la Ville de Pointe-Claire, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 18 195 915,96 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10394;

- 2- d'autoriser une dépense de 1 715 880,22 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 1 074 836,29 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Eurovia Québec Construction inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.30 1236274002

CG23 0406

Signer le projet de prolongation de l'Entente administrative 2018-2023 sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (avenant), par lequel la ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire confie à la Ville de Montréal la gestion d'une enveloppe supplémentaire de 11 M\$ majorant ainsi le montant total du soutien accordé de 45 574 160 \$ (CG23 0200) à 56 574 160 \$, pour la période du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024 (auxquels s'additionnent les 5,25 M\$ versés pour la période du 1^{er} avril au 31 octobre 2018, dans le cadre de l'Alliance pour la solidarité 2013-2018 (CG18 0372), pour un total de 61 824 160 \$)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 août 2023 par sa résolution CE23 1232;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'approuver le projet d'avenant à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité, par lequel la ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire confie à la Ville de Montréal la gestion d'une enveloppe supplémentaire de 11 M\$, majorant ainsi le montant total du soutien accordé de 45 574 160 \$ (CG23 0200) à 56 574 160 \$, pour la période du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024 (auxquels s'additionnent les 5,25 M\$ versés pour la période du 1^{er} avril au 31 octobre 2018, dans le cadre de l'Alliance pour la solidarité 2013-2018 (CG18 0372), pour un total de 61 824 160 \$).

Adopté à l'unanimité.

20.31 1233220002

CG23 0407

Accorder un contrat à Signalisation Express inc. pour services de location et de manutention de barricades, de signalisation, de plans de détour pour des événements métropolitains pour les années 2023 et 2024 - Dépense totale maximum 145 840,04 \$, taxes incluses - Appel d'offres 23-19924 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 août 2023 par sa résolution CE23 1184;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder un contrat à Signalisation Express inc. pour des services de location et de manutention de barricades, de signalisation, de plans de détour pour des événements métropolitains pour les années 2023 et 2024, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 145 840,04 \$, taxes incluses, dans le cadre de l'appel d'offres public 23-19924;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.32 1237883016

À 17 h 53,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.33 à 20.37 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG23 0408

Décréter l'acquisition par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, d'une partie du lot 1 163 364 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, située à l'intersection du boulevard Henri-Bourassa et de la rue Brabant-Marineau, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, d'une superficie de 83,2 mètres carrés, pour l'aménagement d'une bretelle et l'implantation d'une piste cyclable dans le cadre du projet de réaménagement du boulevard Henri-Bourassa

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 août 2023 par sa résolution CE23 1239;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de décréter l'acquisition par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, d'une partie du lot 1 163 364 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, située à l'intersection du boulevard Henri-Bourassa et de la rue Brabant-Marineau, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, d'une superficie de 83,2 mètres carrés, pour l'aménagement d'une bretelle et l'implantation d'une piste cyclable dans le cadre du projet de réaménagement du boulevard Henri-Bourassa;
- 2- d'autoriser une dépense de 135 000 \$, plus des taxes applicables, le cas échéant, pour cette acquisition;
- 3- de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toutes procédures requises à cette fin;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.33 1235840003

CG23 0409

Accorder des contrats pour sept lots à Les Portes JPR inc. pour des services d'entretien préventif et correctif de portes de garage industrielles pour les bâtiments de la Ville de Montréal, et ce, pour une période de 24 mois pour les lots 1 et 2, et pour une période de 28 mois pour les lots 3, 4, 5, 6 et 7 avec deux options de prolongation de 12 mois chacune - Dépense totale de 2 949 589,85 \$, taxes incluses (contrats : 2 564 860,74 \$ + contingences : 384 729,11 \$) - Appel d'offres public 23-19963 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 août 2023 par sa résolution CE23 1193;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Les Portes JPR inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme pour chacun des lots, les contrats pour des services d'entretien préventif et correctif de portes de garage industrielles pour les bâtiments de la Ville de Montréal, et ce, pour une période de 24 mois, soit du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2025 pour les lots 1 et 2, et pour une période de 28 mois, soit du 1^{er} septembre 2023 au 31 décembre 2025 pour les lots 3, 4, 5, 6 et 7, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19963;

<u>Firme</u>	<u>Lots</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Les Portes JPR inc.	1	421 201,71 \$
Les Portes JPR inc.	2	379 004,28 \$
Les Portes JPR inc.	3	408 420,86 \$
Les Portes JPR inc.	4	386 956,12 \$
Les Portes JPR inc.	5	415 729,82 \$
Les Portes JPR inc.	6	360 162,87 \$
Les Portes JPR inc.	7	193 385,08 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 384 729,11 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Les Portes JPR inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.34 1237157012

CG23 0410

Autoriser une dépense additionnelle maximale de 268 901,22 \$, taxes incluses, pour des services supplémentaires non prévus à la convention initiale, à l'Addenda no. 1, ainsi qu'à l'Addenda no. 2, effectués par Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. lors de leur audit des états financiers de l'exercice financier 2022 / Approuver le projet d'addenda no. 3 modifiant la convention de services professionnels intervenue avec Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. (résolutions CG20 0694, CG21 0478 et CG22 0491) majorant ainsi le montant total du contrat de 4 633 794,78 \$ à 4 902 696,00 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 août 2023 par sa résolution CE23 1222;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle maximale de 268 901,22 \$, taxes incluses, pour des services supplémentaires non prévus à la convention initiale, à l'Addenda no. 1 ainsi qu'à l'Addenda no. 2,

effectués dans le cadre de l'audit des états financiers de l'année 2022 prévus au contrat de vérification externe octroyé à Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. en vertu des résolutions CG20 0694, CG21 0478 et CG22 0491;

- 2- d'approuver le projet d'addenda no 3 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., résolutions CG20 0694, CG21 0478 et CG22 0491, majorant ainsi le montant total du contrat de 4 633 794,78 \$ à 4 902 696 \$, taxes incluses;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.35 1230029005

CG23 0411

Accorder un soutien financier maximal et non récurrent de 65 000 \$ à Printemps Numérique pour la mise en place de leur événement numérique, MTL Connecte, du 10 au 13 octobre 2023 / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 août 2023 par sa résolution CE23 1256;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier maximal et non récurrent de 65 000 \$ à Printemps Numérique pour la mise en œuvre du volet rencontre d'affaires de l'événement MTL Connecte qui se tiendra du 10 au 13 octobre 2023;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.36 1238973002

CG23 0412

Accorder un soutien financier total maximal de 285 000 \$ (65 000 \$ en 2023, 70 000 \$ en 2024, 75 000 \$ en 2025 et en 2026) et un soutien en biens et services d'une valeur maximale de 7 614 150 \$ (1 524 850 \$ en 2023, 1 753 578 \$ en 2024, 2 016 615 \$ en 2025 et 2 319 107 \$ en 2026), incluant toutes les taxes applicables, à l'organisme à but non lucratif Courons Montréal, pour la réalisation des éditions 2023 à 2026 du Marathon de Montréal / Approuver un projet de convention

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 août 2023 par sa résolution CE23 1263;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier total maximal de 285 000 \$ (65 000 \$ en 2023, 70 000 \$ en 2024, 75 000 \$ en 2025 et en 2026) et un soutien en biens et services d'une valeur maximale de 7 614 150 \$ (1 524 850 \$ en 2023, 1 753 578 \$ en 2024, 2 016 615 \$ en 2025 et 2 319 107 \$ en 2026) pour les années 2023, 2024, 2025 et 2026 à Courons Montréal;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier et du soutien en biens et services;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.37 1238475002

CG23 0413

Exercer l'option de la seconde prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 3 810 747,39 \$, taxes incluses, pour la fourniture et le transport de matières résiduelles par conteneurs pour cinq écocentres (Acadie, Côte-des-Neiges, La Petite-Patrie, Rivière-des-Prairies et Saint-Michel) dans le cadre du contrat accordé à Excavations Vidolo ltée (CG19 0432 et CG22 0457) majorant ainsi le montant total du contrat de 12 927 654,36 \$ à 16 738 401,75 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 août 2023 par sa résolution CE23 1194;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'exercer l'option de la seconde prolongation de 12 mois et d'autoriser une dépense additionnelle de 3 810 747,39 \$, taxes incluses, pour la fourniture et le transport de matières résiduelles par conteneur pour cinq écocentres (Acadie, Côte-des-Neiges, La Petite-Patrie, Rivière-des-Prairies et Saint-Michel) dans le cadre du contrat accordé à Excavations Vidolo ltée (CG19 0432 et CG22 0457) majorant ainsi le montant total du contrat de 12 927 654,36 \$ à 16 738 401,75 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.38 1239634002

À 17 h 56,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.39 à 20.42 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG23 0414

Accorder un contrat à Nature-Action Québec inc. pour des services techniques de travaux manuels de lutte aux nerpruns en milieu forestier et entretiens au parc-nature de la Pointe-aux-Prairies pour une période de 40 mois, soit de septembre 2023 à décembre 2026 inclusivement - Dépense totale de 230 715,60 \$, taxes non applicables (contrat : 192 263 \$ + contingences : 19 226,30 \$ + variation de quantités : 19 226,30 \$) - Contrat conclu de gré à gré avec un organisme à but non lucratif (OBNL)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 août 2023 par sa résolution CE23 1195;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré, à Nature-Action Québec inc. pour des services techniques de travaux manuels de lutte aux nerpruns en milieu forestier et entretien, au parc-nature de la Pointe-aux-Prairies, pour une période de 40 mois, soit de septembre 2023 à décembre 2026 inclusivement, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 192 263 \$, taxes non applicables, conformément aux documents de demande de prix 23-1604168 à un OBNL;
- 2- d'autoriser une dépense de 19 226,30 \$, taxes non applicables, à titre de budget de variation de quantité;
- 3- d'autoriser une dépense de 19 226,30 \$, taxes non applicables, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.39 1237675001

CG23 0415

Accorder un soutien financier maximal et non récurrent de 70 000 \$ à Mutek pour la mise en œuvre du volet professionnel de leur événement, Mutek Forum, du 22 au 25 août 2023 / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 août 2023 par sa résolution CE23 1257;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier maximal et non récurrent de 70 000 \$ à Mutek pour la mise en œuvre du volet professionnel de leur événement, Mutek Forum, qui se tiendra du 22 au 25 août 2023;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.40 1238973004

CG23 0416

Accorder un contrat à Cision Canada inc. pour la fourniture d'un service de surveillance médias et revue de presse pour Espace pour la vie, pour une période de cinq ans - Dépense totale : 345 269,93 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 23-19952 (2 soum. - 1 seul conforme)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 août 2023 par sa résolution CE23 1205;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire conforme, Cision Canada inc., ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la fourniture d'un service de surveillance médias et revue de presse pour Espace pour la vie, pour une période de cinq ans, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 345 269,93 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19952;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.41 1236756002

CG23 0417

Conclure une entente-cadre avec Air liquide Canada pour une période de 36 mois et prévoyant une option de prolongation de deux périodes additionnelles de 12 mois chacune, concernant deux lots pour l'achat de gaz communs et spécialisés de laboratoire (Montant estimé de l'entente : 307 568,55 \$, taxes incluses (Entente-cadre : 290 159,01 \$ + estimée indexation : 17 409,54 \$) - Appel d'offres public 23-19968 (1 soum. conforme)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 août 2023 par sa résolution CE23 1198;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois, prévoyant une option de prolongation de 24 mois, par laquelle Air liquide Canada, seul soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, la fourniture de gaz de laboratoire pour une somme maximale totale de 290 159,01 \$ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19968

Numéro du lot	Description	Montant total (taxes incluses)
Lot 1	Montant total pour les gaz communs, conformément aux documents du présent appel d'offres	211 994,87 \$
Lot 2	Montant total pour les gaz spécialisés, conformément aux documents du présent appel d'offres	78 164,14 \$
Grand total pour 36 mois (taxes incluses)		290 159,01 \$

- 2- d'ajouter une indexation de 6 % basée sur une estimation de l'indice annuelle des prix à la consommation (IPC) pour une somme totale de 17 409,54 \$;
- 3- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.42 1231025002

À 17 h 57,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.43 à 20.47 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG23 0418

Approuver les annexes de la convention de bail (CG23 0166), par laquelle la Ville de Montréal loue de Gestion Immobilière SETL inc., pour une période de cinq ans, le terrain connu comme étant une partie du lot 4 683 647 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 août 2023 par sa résolution CE23 1249;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'approuver les annexes dûment paraphées par Gestion Immobilière SETL inc., lesquelles n'étaient pas jointes à la convention de bail préalablement approuvée par les instances en vertu de la résolution CG23 0166.

Adopté à l'unanimité.

20.43 1228042004

CG23 0419

Accorder un contrat de gré à gré à Rogers Communications Canada inc. pour la fourniture de licences permettant l'extension des services existants du centre d'appels de la plateforme du Centre de Contact Client de la Ville pour une période de six mois, soit du 1^{er} juillet 2023 au 31 décembre 2023, pour une somme maximale de 894 024,90 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 août 2023 par sa résolution CE23 1204;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Rogers Communications Canada inc., pour la fourniture de licences permettant la continuité des services existants du centre d'appels de la plateforme du Centre de Contact Client de la Ville de Montréal pour une période de six mois, soit du 1^{er} juillet au 31 décembre 2023, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 894 024,90 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction infrastructures et opérations du Service des technologies de l'information à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.44 1239351004

CG23 0420

Approuver le projet d'avenant no. 1 modifiant certaines conditions et modalités de l'entente 1983-1 entre le gouvernement du Québec et la Communauté urbaine de Montréal en vertu du programme des eaux usées Québec

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 août 2023 par sa résolution CE23 1235;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver le projet d'avenant #1 - Modification de certaines conditions et modalités de l'entente 1983-1 entre le gouvernement du Québec et la Communauté urbaine de Montréal en vertu du programme des eaux usées Québec;
- 2- d'autoriser le greffier à signer l'avenant pourvu qu'il soit substantiellement conforme, de l'avis de la Direction des affaires civiles, au projet d'avenant joint au présent dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.45 1234164001

CG23 0421

Accorder un contrat de gré à gré à Gartner Canada co. via l'entente disponible du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG), pour un abonnement à des services-conseils spécialisés en soutien à des dossiers stratégiques en technologies de l'information, pour une période d'un an allant du 1^{er} octobre 2023 au 30 septembre 2024, pour un montant maximum de 518 813,19 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 août 2023 par sa résolution CE23 1225;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré, à Gartner Canada Co. via l'entente disponible du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG), pour un abonnement à des services-conseils spécialisés en soutien à des dossiers stratégiques en technologies de l'information, pour une période d'un an, du 1^{er} octobre 2023 au 30 septembre 2024, pour une somme maximale de 518 813,19 \$, taxes incluses;
- 2- d'approuver un projet de contrat de services à cet effet;
- 3- d'autoriser le directeur du Service des technologies de l'information à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.46 1233724002

CG23 0422

Conclure une entente-cadre avec COFOMO inc. pour la prestation de services pour coordonnateurs de projets informatiques, pour une période de 30 mois, soit du 24 août 2023 au 23 février 2026, pour une somme maximale de 8 327 409,30 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 23-19945 - (2 soum. conformes.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 août 2023 par sa résolution CE23 1226;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de 30 mois par laquelle COFOMO inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des prestations de services pour coordonnateurs de projets informatiques, pour une somme maximale de 8 327 409,30 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19945;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement de COFOMO inc.;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.47 1233724001

À 17 h 58,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.48 à 20.52 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG23 0423

Accorder à TKNL inc. un contrat de services professionnels pour la conception et la réalisation de l'expérience interactive et immersive LimnoNautes à la Biosphère - Dépense totale: 739 984,85 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 23-19962 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 août 2023 par sa résolution CE23 1221;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder à TKNL inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la conception et la réalisation de l'expérience interactive et immersive « LimnoNautes » à la Biosphère, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 739 984,85 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19962;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement de TKNL inc.;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.48 1239433005

CG23 0424

Approuver l'entente de collaboration entre le Ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec (MTMD) et la Ville de Montréal concernant la conception et la construction d'une piste multifonctionnelle et d'un mur antibruit de même que la prestation de services dans le cadre du projet du tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine entre Montréal et Longueuil - Réfection / Approuver l'Avenant no 1 de l'entente sur la construction d'écrans antibruit en bordure de l'autoroute 25 nord à Montréal, entre la rue Notre-Dame et la limite nord de la ville de Montréal et l'aménagement d'un lien routier dans l'axe de l'avenue Souigny, de l'autoroute 25 à la rue Dickson / Autoriser une dépense globale de 4 146 026 \$, taxes incluses, pour la conception - construction du mur antibruit, de la piste multifonctionnelle et d'ouvrages municipaux / Accepter un remboursement maximal d'un montant de 5 500 000 \$, avant taxes, du MTMD, pour la prestation de services professionnels des ressources de la Ville de Montréal contribuant au projet de réfection du tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine / Autoriser jusqu'en 2025 un budget de fonctionnement additionnel non récurrent de revenus et dépenses pour un maximum de 5 500 000 \$

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 août 2023 par sa résolution CE23 1331;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver l'entente de collaboration entre la ministre des Transports et de la Mobilité durable du Québec (MTMD) et la Ville de Montréal concernant la conception et la construction d'une piste multifonctionnelle et d'un mur antibruit de même que la prestation de services dans le cadre du projet du tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine entre Montréal et Longueuil – Réfection;
- 2- d'approuver l'Avenant no. 1 à l'entente sur la construction d'écrans antibruit en bordure de l'autoroute 25 nord à Montréal, entre la rue Notre-Dame et la limite nord de la Ville de Montréal et l'aménagement d'un lien routier dans l'axe de l'avenue Souigny, de l'autoroute 25 à la rue Dickson (entente no. 1.3.0-167);
- 3- d'approuver une permission de voirie entre la ministre des Transports et de la Mobilité durable du Québec et la Ville de Montréal permettant le maintien, l'entretien, les réparations et l'exploitation de la piste multifonctionnelle situé dans un immeuble constitué d'une partie du lot 1 508 539 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, reliant la rue Notre-Dame Est à la Curatteau;
- 4- d'autoriser une dépense globale de 4 146 026 \$, taxes incluses, pour la conception /construction du mur antibruit, de la piste multifonctionnelle et d'ouvrages municipaux;
- 5- d'accepter un remboursement maximal d'un montant de 5 500 000 \$, avant taxes, du MTMD, pour la prestation de services professionnels des ressources de la Ville de Montréal contribuant au projet de réfection du tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine;
- 6- d'autoriser jusqu'en 2025 un budget de fonctionnement additionnel non récurrent de revenus et dépenses pour un maximum de 5 500 000 \$;
- 7- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.49 1235843001

CG23 0425

Autoriser une dépense additionnelle de 264 254,63 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour palier à la variation de prix de 21 véhicules (lot 1) pour le Service sécurité incendie de Montréal (CG21 0481), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 321 273,15 \$ à 1 585 527,78 \$, taxes et contingences incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 août 2023 par sa résolution CE23 1305;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 264 254,63 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour palier à la variation de prix de 21 véhicules pour le Service Sécurité incendie de Montréal (CG21 0481) lot 1, majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de ces véhicules de 1 321 273,15 \$ à 1 585 527,78 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.50 1237567015

CG23 0426

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure trois ententes-cadres de services professionnels en ingénierie et en aménagement pour la conception et la surveillance des travaux pour divers grands projets sur le territoire de la Ville de Montréal, d'une durée de 76 mois, avec FNX-Innov inc. : Contrat 1 : Dépense totale de 10 924 768,66 \$, taxes incluses, CIMA+ S.E.N.C. ; Contrat 2 : Dépense totale de 8 869 388,56 \$, taxes incluses, Les Services EXP inc. ; Contrat 3 : Dépense totale de 7 152 939,66 \$, taxes incluses, avec une option de prolongation de 12 mois chacune, et ce, uniquement, si au terme des 76 mois, les enveloppes budgétaires n'ont pas été épuisées - Appel d'offres public 23-19903 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 août 2023 par sa résolution CE23 1329;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure des ententes-cadres, avec les firmes ci-après désignées, ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, d'une durée de 76 mois, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels en ingénierie et en aménagement pour la conception et la surveillance des travaux pour divers grands projets sur le territoire de la Ville de Montréal, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19903;

<u>Firmes</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Contrat #1: FNX-INNOV inc.	9 495 670,28 \$
Contrat #2: CIMA+ S.E.N.C.	7 709 159,98 \$
Contrat #3: Les Services EXP inc.	6 217 244,38 \$
TOTAL	23 422 074,64 \$

- 3- d'autoriser une dépense à titre de budget de déboursés, comme suit ;

<u>Firmes</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Contrat #1: FNX-INNOV inc.	474 783,51 \$
Contrat #2: CIMA+ S.E.N.C.	385 458 \$
Contrat #3: Les Services EXP inc.	310 862,22 \$
TOTAL	1 171 103,73 \$

- 4- d'autoriser une dépense à titre de budget dédié à l'indexation des taux horaires, comme suit ;

<u>Firmes</u>	<u>Montants (taxes incluses)</u>
Contrat #1: FNX-INNOV inc.	954 314,86 \$
Contrat #2: CIMA+ S.E.N.C.	774 770,58 \$
Contrat #3: Les Services EXP inc.	624 833,06 \$
TOTAL	2 353 918,50 \$

- 5- de procéder à une évaluation du rendement de FNX-INNOV inc., CIMA+ S.E.N.C. et Les Services EXP inc.;
- 6- d'autoriser le directeur de la Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines à prolonger les contrats pour une prolongation de 12 mois chacune, et ce, uniquement, si au terme des 76 mois, les enveloppes budgétaires n'ont pas été épuisées, selon les termes et conditions des documents d'appel d'offres;
- 7- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.51 1237231062

CG23 0427

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure trois ententes-cadres de services professionnels pour une dépense totale de 29 620 172,23 \$, taxes incluses, d'une durée de 36 mois avec Les Services EXP inc. (contrat 1 : 11 671 930,87 \$), FNX-INNOV inc. : (contrat 2 : 9 894 989,95 \$) et CIMA+ S.E.N.C. (contrat 3 : 8 053 251,41 \$), pour la gestion et la surveillance des travaux de réfection d'infrastructures municipales sur le territoire de la Ville de Montréal, avec l'option de deux prolongations de 12 mois chacune et ce, uniquement, si au terme des 36 mois, les dépenses autorisées n'ont pas été épuisées - Appel d'offres public 23-19893(4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 août 2023 par sa résolution CE23 1327;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure des ententes-cadres, avec les firmes ci-après désignées, firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, d'une durée de 36 mois, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels en gestion et surveillance des travaux de réfection d'infrastructures municipales, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19893;

Contrats	Firmes	Montant (taxes incluses)
Contrat #1	Les Services EXP inc.	11 671 930,87 \$
Contrat #2	FNX-INNOV inc.	9 894 989,95 \$
Contrat #3	CIMA + S.E.N.C.	8 053 251,41 \$

- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Les Services EXP inc., FNX-INNOV inc. et CIMA+ S.E.N.C.;
- 4- d'autoriser le directeur de la Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines à prolonger les contrats pour deux prolongations de 12 mois chacune, et ce, uniquement, si au terme des 36 mois, les enveloppes budgétaires n'ont pas été épuisées, selon les termes et conditions des documents d'appel d'offres;
- 5- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler;

Adopté à l'unanimité.

20.52 1237231054

À 18 h,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.53 à 20.56 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG23 0428

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

ccorder un contrat à Duroking Construction / 9200-2088 Québec inc. pour la construction d'une conduite d'eau principale de 900 mm dans le boulevard de Pierrefonds, entre la rue Sainte-Anne et la rue Saint-Jean, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro - Dépense totale de 32 776 654,38 \$, taxes incluses (contrat: 26 966 035,29 \$ + contingences : 4 044 905,29 \$ + incidences : 1 765 713,79 \$) - Appel d'offres public 10418 (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 août 2023 par sa résolution CE23 1320;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Duroking Construction / 9200-2088 Québec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la construction d'une conduite d'eau principale de 900 mm dans le boulevard de Pierrefonds, entre la rue Sainte-Anne et la rue Saint-Jean, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, aux prix de sa soumission, soit pour une sommes maximale de 26 966 035,29 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10418;
- 3- d'autoriser une dépense de 4 044 905,29 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 1 765 713,79 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Duroking Construction / 9200-2088 Québec inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.53 1237631001

CG23 0429

Conclure une entente-cadre avec Riopel Dion St-Martin inc. et GBI Experts-Conseils inc. pour des services professionnels en architecture et ingénierie pour divers projets de réfection, de mise aux normes, de restauration et de construction de bâtiments de la Ville de Montréal, pour cinq ans avec une option de prolongation de 12 mois. Pour un montant de 4 607 142,19 \$, taxes incluses (Contrat : 3 839 285,16 \$ + contingences : 767 857,03 \$) - Appel d'offres public 23-19921 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 août 2023 par sa résolution CE23 1328;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure une entente-cadre avec l'équipe formée de Riopel Dion St-Martin inc. et GBI Experts-Conseils inc., seul soumissionnaire conforme en fonction des critères de sélection préétablis, d'une durée de cinq ans, avec une option de renouvellement de 12 mois, laquelle s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels en architecture, ingénierie pour divers projets de maintien d'actif, rénovation, mise aux normes et restauration patrimoniale de divers bâtiments de la Direction de gestion des projets immobiliers (DGPI), pour une somme maximale de 3 839 285,16 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-19921;
- 3- d'autoriser une dépense de 767 857,03 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Riopel Dion St-Martin inc. et de GBI Experts-Conseils inc.;
- 5- d'imputer ces dépenses à même les budgets des services et des arrondissements selon l'imputation des projets immobiliers, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.54 1236793002

CG23 0430

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Filtrum inc. pour la réalisation des travaux de remplacement des réservoirs d'hypochlorite de sodium et autres travaux à l'usine Charles-J-Des Bailleurs - Dépense totale de 6 287 982,76 \$, taxes incluses (contrat : 5 239 985,63 \$ + contingences : 785 997,84 \$ + incidences : 261 999,28 \$) - Appel d'offres public 10410 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 août 2023 par sa résolution CE23 1321;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Filtrum inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de remplacement des réservoirs d'hypochlorite de sodium et autres travaux à l'usine Charles-J-Des Bailleurs, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 239 985,63 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10410;
- 3- d'autoriser une dépense de 785 997,84 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 261 999,28 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Filtrum inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.55 1239836001

CG23 0431**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

Accorder un contrat à Foraction inc. pour la reconstruction et la réhabilitation d'une conduite d'eau de 350 mm dans l'avenue Delmar, entre la voie de service de l'autoroute 40 et l'avenue des Canots, dans la Ville de Pointe-Claire - Dépense totale de 6 700 320 \$, taxes incluses (contrat : 5 076 000 \$ + contingences : 913 680 \$ + incidences : 710 640 \$) - Appel d'offres publics 10403 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 août 2023 par sa résolution CE23 1322;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Foraction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de reconstruction et réhabilitation de conduites d'eau de 350 millimètres sous l'avenue Delmar entre la voie de service de l'autoroute 40 et l'avenue des Canots, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 5 076 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10403;
- 3- d'autoriser un montant de 913 680 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser un montant de 710 640 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Foraction inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.56 1235072001

CG23 0432**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

Accorder un contrat à Demix Construction, une Division de Groupe CRH Canada inc. pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et d'utilités publiques (CSEM, Bell, Énergir), dans la rue Saint-Urbain, de la rue Beaubien à l'avenue Beaumont Ouest, dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie - Dépense totale de 22 256 214,72 \$, taxes incluses (contrat : 18 165 301,28 \$ + contingences : 2 115 738,23 \$ + incidences : 1 975 175,21 \$) - Appel d'offres public 434710 (7 soum.) / Autoriser un budget de revenus et de dépenses de 381 650,69 \$, taxes incluses (contrat entente: 346 955,17 \$ + contingences : 34 695,52 \$), pour les travaux de Bell intégrés au projet de la Ville et qui sont remboursables par Bell en vertu de l'entente / Autoriser la conclusion d'un contrat gré à gré d'une valeur de 69 972,66 \$, taxes incluses avec Énergir, fournisseur unique, pour le déplacement de leurs infrastructures (contrat entente : 63 611,51 \$ + contingences : 6 361,15 \$)

Le conseiller Alex Norris déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 août 2023 par sa résolution CE23 1323;

Il est proposé par M. Benoit Dorais

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

- 2- d'accorder à Demix Construction, une Division de Groupe CRH Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et d'utilités publiques (CSEM, Bell, Énergir), dans la rue Saint-Urbain, de la rue Beaubien à l'avenue Beaumont, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 18 165 301,28 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 434710;
- 3- d'autoriser une dépense de 2 115 738,23 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 1 975 175,21 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- d'autoriser un budget de revenus et de dépenses de 381 650,69 \$, taxes incluses (contrat entente : 346 955,17 \$ + contingences : 34 695,52 \$), pour les travaux de Bell intégrés au projet de la Ville et qui sont remboursables par Bell en vertu de l'entente;
- 6- d'autoriser un contrat gré à gré d'une valeur de 69 972,66 \$, taxes incluses à Énergir, fournisseur unique, pour le déplacement de leurs infrastructures (contrat entente : 63 611,51 \$ + contingences : 6 361,15 \$);
- 7- de procéder à une évaluation du rendement de Demix Construction, une Division de Groupe CRH Canada inc.;
- 8- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.57 1237231044

À 18 h 02,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.58 à 20.62 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG23 0433

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure une entente-cadre avec TELECON inc. pour la fourniture de matériaux et de services de câblage en télécommunications, pour une durée de 36 mois, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune, pour une somme maximale de 4 282 949,11 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 23-19959 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 août 2023 par sa résolution CE23 1312;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois avec deux options de prolongation de 12 mois chacune, par laquelle TELECON inc., s'engage à fournir à la Ville, des matériaux et des services de câblage en télécommunications, pour une somme maximale de 4 282 949,11 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres public 23-19959;
- 3- d'autoriser le directeur de la Direction infrastructures et opérations du Service des technologies de l'information, à signer tous documents relatifs au présent contrat, pour et au nom de la Ville;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.58 1239660001

CG23 0434

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure des ententes-cadres avec Toromont Cat Québec / Industries Toromont Itée, pour la location de niveleuses articulées, sans opérateurs, avec entretien et accessoires (lots 1, 2, 3, et 4), pour une période de cinq ans - Montant estimé des ententes : 24 726 473,80 \$, taxes incluses (contrat : 20 605 394,83 \$ + contingences : 4 121 078,97 \$) - Appel d'offres public 23-19972 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 août 2023 par sa résolution CE23 1313;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à la firme ci-après désignée, plus bas soumissionnaire conforme pour chacun des articles, pour une période de cinq ans sans option de renouvellement, les commandes pour la location de niveleuses articulées, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19972;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Toromont Cat Québec, divisions d'industries Toromont Itée	Lot # 1 - Niveleuse sans chasse-neige latérale	9 905 133,80 \$
Toromont Cat Québec, divisions d'industries Toromont Itée	Lot # 2 - Niveleuse avec chasse-neige latérale	8 620 288,18 \$
Toromont Cat Québec, divisions d'industries Toromont Itée	Lot # 3 - Niveleuse sans chasse-neige latérale avec option 6X6	1 425 727,55 \$
Toromont Cat Québec, divisions d'industries Toromont Itée	Lot # 4 - Niveleuse avec chasse-neige latérale pour le Centre de la formation	654 245,30 \$

- 3- d'autoriser une dépense de 4 121 078,97 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Toromont Cat Québec, divisions d'industries Toromont Itée;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.59 1230344006

CG23 0435

Exercer l'option de renouvellement des ententes-cadres de 12 mois, pour la fourniture de services d'inspection, d'entretien préventif et de réparation de camions d'incendie de la Ville de Montréal et autoriser une dépense additionnelle de 513 062,70 \$, taxes, variation de prix et contingences incluses, dans le cadre des ententes-cadres conclues avec Techno-Feu inc. et Thibault et Associés (CG21 0334), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 006 005,27 \$ à 1 519 067,96 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 août 2023 par sa résolution CE23 1306;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'exercer l'option de renouvellement des ententes-cadres de 12 mois pour la fourniture de services d'inspection, d'entretien préventif et de réparation de camions d'incendie de la Ville de Montréal;
- 2- d'autoriser une dépense additionnelle de variation de prix et de contingences, dans le cadre des ententes-cadres conclues avec Techno-Feu inc. et Thibault et Associés (CG21 0334), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 006 005,27 \$ à 1 519 067,96 \$, taxes incluses;
- 3- d'autoriser une dépense de 46 642,06 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 466 420,64 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de prix;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.60 1230344004

CG23 0436

Accorder un contrat à Demix Construction, une division du groupe CRH Canada inc. pour des travaux d'égout collecteur et secondaire, de conduites d'eau, de voirie, d'éclairage, des feux de circulation et pour des travaux sur le réseau de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM), dans les rues William, Saint-Thomas et du Séminaire, dans l'arrondissement du Sud-Ouest - Dépense totale de 20 257 853,41 \$, taxes incluses (contrat : 14 998 488,75 \$ + contingences : 2 249 773,31 \$ + incidences : 3 009 591,34 \$) - Appel d'offres public 441710 (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 août 2023 par sa résolution CE23 1316;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder à Demix Construction, une division du groupe CRH Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux d'égout collecteur et secondaire, de conduites d'eau, de voirie, d'éclairage, des feux de circulation et pour des travaux sur le réseau de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) dans les rues William, Saint-Thomas et du Séminaire, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 14 998 488,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 441710;
- 2- d'autoriser une dépense de 2 249 773,31 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 3 009 591,34 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

- 4- de procéder à l'évaluation de rendement de Demix Construction, une division du groupe CRH Canada inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.61 1237231048

CG23 0437

Accorder un contrat à Équipement SMS, pour l'acquisition de trois béliers ayant une puissance minimale nette de 150 HP - Dépense totale de 1 721 822,49 \$, taxes incluses (contrat : 1 639 830,94 \$ + contingences : 81 991,55 \$) - Appel d'offres public 23-19929 (3 soum.)

Vu la Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 août 2023 par sa résolution CE23 1307;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder à Équipement SMS, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'acquisition de trois béliers ayant une puissance minimale nette de 150 HP, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 721 822,49 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19929;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Équipement SMS	Lot 1	1 093 987,13 \$
Équipement SMS	Lot 2	545 843,81\$

- 2- d'autoriser une dépense de 81 991,55 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Équipement SMS;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.62 1230344005

À 18 h 04,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.63 à 20.67 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG23 0438

Accorder un contrat à Sectus Technologies inc. pour l'acquisition, l'installation et la calibration de systèmes de détection de sécurité dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 171 772,65 \$, taxes incluses (contrat : 143 143,88 \$ + contingences : 28 628,78 \$) - Appel d'offres public 23-20008 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 août 2023 par sa résolution CE23 1309;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Sectus Technologies inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour l'acquisition, l'installation et la calibration de systèmes de détection de sécurité du lot L2706 dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 143 143,88 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20008;
- 2- d'autoriser une dépense de 28 628,78 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.63 1239057014

CG23 0439

Accorder un contrat à 9123-4823 Québec inc. (Xsolutions) pour la réalisation des travaux de construction du lot L2704 - Réseau de câblage structuré, dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 509 930,90 \$, taxes incluses (contrat : 1 258 275,75 \$ + contingences : 251 655,15 \$ - Appel d'offres public IMM-15878 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 août 2023 par sa résolution CE23 1325;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder à 9123-4823 Québec inc. (Xsolutions), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réalisation des travaux de construction du lot L2704 « Réseaux de câblage structuré », dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 258 275,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15878;
- 2- d'autoriser une dépense de 251 655,15 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de 9123-4823 Québec inc. (Xsolutions);
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.64 1239057011

CG23 0440

Approuver la deuxième convention de prolongation du bail par laquelle la Ville loue de 3179362 Canada inc., un espace locatif sur le toit de l'immeuble situé au 6600, route Transcanadienne, à Montréal, pour les besoins corporatifs de radiocommunication de la Ville, et ce pour une période de cinq ans, soit du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2028, moyennant un loyer total de 104 052,38 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 août 2023 par sa résolution CE23 1338;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver la deuxième convention de prolongation du bail par laquelle la Ville loue de 3179362 Canada inc., pour une période de cinq ans, à compter du 1^{er} juillet 2023, un espace locatif sur le toit de l'immeuble situé au 6600, route Transcanadienne, à Montréal pour les besoins de radiocommunication de la Ville, moyennant un loyer total de 104 052,40 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus à ladite convention;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.65 1236025011

CG23 0441

Autoriser la ratification de l'entente bipartite entre la Société d'habitation du Québec et la Ville de Montréal, relativement au financement de projets d'habitation dans le cadre de l'Initiative pour la création rapide de logement, en application de l'entente relative à l'Initiative pour la création rapide de logements (ICRL-2), conclue le 31 mars 2022 entre la Société d'habitation du Québec et la Ville de Montréal et d'une entente tripartite avec la Société d'habitation du Québec, la Ville de Montréal et les organismes qui réalisent ces projets / Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalant à la contribution financière attendue de 6 407 975 \$ destinée à des projets d'habitation dans le cadre de l'Initiative pour la création rapide de logement / Déléguer à la directrice du Service de l'habitation le pouvoir spécifique de distribuer la contribution reçue pour verser des subventions à des projets de l'Initiative pour la création rapide de logement

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 août 2023 par sa résolution CE23 1333;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'autoriser la ratification de l'entente bipartite entre la Société d'habitation du Québec et la Ville de Montréal, relativement au financement de projets d'habitation dans le cadre de l'Initiative pour la création rapide de logements, en application de (i) l'entente relative à l'Initiative pour la création rapide de logements (ICRL-2), conclue le 31 mars 2022 entre la Société d'habitation du Québec et la Ville de Montréal et (ii) d'une entente tripartite avec la Société d'habitation du Québec, la Ville de Montréal et les organismes qui réalisent ces projets;
- 2- d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalant à la subvention attendue de 6 407 975 \$;
- 3- de déléguer à la directrice du Service de l'habitation le pouvoir d'affecter des sommes de la subvention attendue à des projets de l'Initiative pour la création rapide de logements;
- 4- d'imputer ce revenu et cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.66 1239531004

CG23 0442

Approuver l'entente tripartite à intervenir entre la Société d'habitation du Québec, la Ville de Montréal et l'organisme Nouvelle-Étape, relativement au financement de projets d'habitation dans le cadre du volet 1 « Projets » de la deuxième phase de l'Initiative pour la création rapide de logement (ICRL-2), visant à accorder une aide financière additionnelle de 170 612 \$ pour la réalisation de leur projet, laquelle provient de l'entente intervenue entre la Ville et la Société d'habitation du Québec et prévoyant des sommes additionnelles pour les projets réalisés dans le cadre du volet 1 de ICRL-2, et ce, conditionnellement à ce que cette dernière entente soit ratifiée par le conseil d'agglomération de la Ville

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 août 2023 par sa résolution CE23 1334;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver l'entente tripartite à intervenir entre la Société d'habitation du Québec (SHQ), la Ville de Montréal (Ville) et Nouvelle-Étape, relativement au financement de projets d'habitation dans le cadre du Volet 1 « Projets » de la deuxième phase de l'Initiative pour la création rapide de logements (ICRL), visant à accorder une aide financière additionnelle de 170 612 \$ pour la réalisation de leur projet, conditionnellement à ce que l'entente entre la Ville et la SHQ prévoyant le versement de sommes additionnelles pour les projets réalisés dans le cadre de la deuxième phase du Volet 1 de ICRL soit ratifiée par le conseil d'agglomération de la Ville (1239531004);
- 2- d'autoriser la directrice du Service de l'habitation à signer l'entente tripartite au nom de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.67 1239531005

À 18 h 06,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.68 à 20.72 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG23 0443

Approuver l'entente tripartite à intervenir entre la Société d'habitation du Québec, la Ville de Montréal et Les Colocs de l'Ouest, relativement au financement de projets d'habitation dans le cadre du volet 1 « Projets » de la deuxième phase de l'Initiative pour la création rapide de logement (ICRL-2), visant à accorder une aide financière additionnelle de 298 413 \$ pour la réalisation de leur projet, laquelle provient de l'entente intervenue entre la Ville et la Société d'habitation du Québec et prévoyant des sommes additionnelles pour les projets réalisés dans le cadre du volet 1 de ICRL-2, et ce, conditionnellement à ce que cette dernière entente soit ratifiée par le conseil d'agglomération de la Ville

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 août 2023 par sa résolution CE23 1335;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver l'entente tripartite à intervenir entre la Société d'habitation du Québec (SHQ), la Ville de Montréal (Ville) et Les Colocs de l'Ouest, relativement au financement de projets d'habitation dans le cadre du Volet 1 « Projets » de la deuxième phase de l'Initiative pour la création rapide de logements (ICRL), visant à accorder une aide financière additionnelle de 298 413 \$ pour la réalisation de leur projet, conditionnellement à ce que l'entente entre la Ville et la SHQ prévoyant le versement de sommes additionnelles pour les projets réalisés dans le cadre de la deuxième phase du Volet 1 de ICRL soit ratifiée par le conseil d'agglomération de la Ville (1239531004);
- 2- d'autoriser la directrice du Service de l'habitation à signer l'entente tripartite au nom de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.68 1239531006

CG23 0444

Approuver l'entente tripartite à intervenir entre la Société d'habitation du Québec, la Ville de Montréal et Maison l'Exode inc., relativement au financement de projets d'habitation dans le cadre du volet 1 « Projets » de la deuxième phase de l'Initiative pour la création rapide de logement (ICRL-2), visant à accorder une aide financière additionnelle de 549 000 \$ pour la réalisation de leur projet, laquelle provient de l'entente intervenue entre la Ville et la Société d'habitation du Québec et prévoyant des sommes additionnelles pour les projets réalisés dans le cadre du volet 1 de ICRL-2, et ce, conditionnellement à ce que cette dernière entente soit ratifiée par le conseil d'agglomération de la Ville

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 août 2023 par sa résolution CE23 1336;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver l'entente tripartite à intervenir entre la Société d'habitation du Québec (SHQ), la Ville de Montréal (Ville) et La Maison l'Exode inc., relativement au financement de projets d'habitation dans le cadre du Volet 1 « Projets » de la deuxième phase de l'Initiative pour la création rapide de logements (ICRL), visant à accorder une aide financière additionnelle de 549 000 \$ pour la réalisation de leur projet, conditionnellement à ce que l'entente entre la Ville et la SHQ prévoyant le versement de sommes additionnelles pour les projets réalisés dans le cadre de la deuxième phase du Volet 1 de ICRL soit ratifiée par le conseil d'agglomération de la Ville (1239531004);
- 2- d'autoriser la directrice du Service de l'habitation à signer l'entente tripartite au nom de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.69 1239531007

CG23 0445

Approuver l'entente tripartite à intervenir entre la Société d'habitation du Québec, la Ville de Montréal et l'organisme Mission Old Brewery, relativement au financement de projets d'habitation dans le cadre du volet 1 « Projets » de la deuxième phase de l'Initiative pour la création rapide de logement (ICRL-2), visant à accorder une aide financière additionnelle de 667 085 \$ pour la réalisation de leur projet, laquelle provient de l'entente intervenue entre la Ville et la Société d'habitation du Québec et prévoyant des sommes additionnelles pour les projets réalisés dans le cadre du volet 1 de ICRL-2, et ce, conditionnellement à ce que cette dernière entente soit ratifiée par le conseil d'agglomération de la Ville

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 août 2023 par sa résolution CE23 1337;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver l'entente tripartite à intervenir entre la Société d'habitation du Québec (SHQ), la Ville de Montréal et Mission Old Brewery, relativement au financement de projets d'habitation dans le cadre du Volet 1 « Projets » de la deuxième phase de l'Initiative pour la création rapide de logements (ICRL), visant à accorder une aide financière additionnelle de 667 085 \$ pour la réalisation de leur projet, conditionnellement à ce que l'entente entre la Ville et la SHQ prévoyant le versement de sommes additionnelles pour les projets réalisés dans le cadre de la deuxième phase du Volet 1 de ICRL soit ratifiée par le conseil d'agglomération de la Ville (1239531004);
- 2- d'autoriser la directrice du Service de l'habitation à signer l'entente tripartite au nom de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.70 1239531008

CG23 0446

Accorder une contribution financière non récurrente de 100 000 \$ à PME MTL Centre-Est, en 2023, pour l'organisation d'un concours en entrepreneuriat visant le secteur de la rue Sainte-Catherine Est et pour le versement de bourses aux lauréats dans le cadre du programme Artère en transformation / Approuver un projet de convention à cet effet.

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 août 2023 par sa résolution CE23 1346;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 100 000 \$ à PME MTL Centre-Est, en 2023, pour l'organisation d'un concours en entrepreneuriat visant le secteur de la rue Sainte-Catherine Est et pour le versement de bourses aux lauréats dans le cadre du programme Artère en transformation;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.71 1237797004

CG23 0447

Octroyer une contribution financière non récurrente d'un montant maximal de 100 000 \$ à la grappe industrielle canadienne de l'intelligence artificielle, Scale AI, en lien avec l'organisation de la 1^{ère} édition de l'événement économique ALL IN qui aura lieu au Palais des congrès de Montréal les 27 et 28 septembre 2023 / Approuver un projet de convention à cet effet.

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 août 2023 par sa résolution CE23 1345;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent d'un montant maximal de 100 000 \$ à Scale AI. dans le cadre de l'organisation de la première édition de l'événement All In AI qui se tiendra le 27 et 28 septembre 2023 au Palais des congrès de Montréal;
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.72 1231084001

À 18 h 08,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.73 et 20.74 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG23 0448

Accorder une contribution financière maximale de 95 113 \$ à la Corporation de l'école Polytechnique Montréal, pour un projet de développement de méthodologies et d'outils interactifs et paramétrables pour l'Accessibilité aux destinations qui s'inscrit dans le cadre de Montréal en commun, le volet montréalais du Défi des villes intelligentes du Canada. Approuver le projet de convention à cet effet.

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 août 2023 par sa résolution CE23 1342;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier maximal de 95 113 \$ à Corporation de l'école Polytechnique Montréal, pour le projet de développement de méthodologies et d'outils interactifs et paramétrables pour l'Accessibilité aux destinations qui s'inscrit dans le cadre de Montréal en commun, le volet montréalais du Défi des villes intelligentes du Canada;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.73 1229472004

CG23 0449

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville renonce partiellement à la servitude de non-construction consentie en sa faveur, aux termes d'un acte intervenu entre Les Constructions Fédérales inc., Groupe Allogio inc., Faubourg Pointe-aux-Prairies inc. et la Ville, sur 21 lots situés sur les rues Jules-Helbronner et Trefflé-Berthiaume, lesquels font partie du développement résidentiel Faubourg Pointe-aux-Prairies, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 août 2023 par sa résolution CE23 1339;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville renonce partiellement à la servitude de non-construction consentie en sa faveur, aux termes d'un acte publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, devant M^e Jacques Morand, le 21 décembre 2006, sous le numéro 13 921 195, intervenu entre Les Constructions Fédérales inc., Groupe Allogio inc., Faubourg Pointe-aux-Prairies inc. et la Ville, sur 21 lots situés sur les rues Jules-Helbronner et Trefflé-Berthiaume, faisant partie du développement résidentiel Faubourg Pointe-aux-Prairies, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, connus et désignés comme étant les lots 4 881 967, 4 881 968, 4 881 974, 4 881 980, 4 881 981, 4 881 984, 4 881 985, 4 881 986, 4 881 987, 4 728 354, 4 728 355, 4 728 356, 4 728 357, 4 728 358, 4 728 359, 4 728 362, 4 728 363, 4 728 377, 4 728 378, 4 728 381 et 4 728 382, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.74 1234386003

À 18 h 10,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG23 0450

Adopter le plan directeur du secteur industriel de la Pointe-de-l'île (SIPI)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 juin 2023 par sa résolution CE23 1080;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter le plan directeur du secteur industriel de la Pointe-de-l'île.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1229575001

CG23 0451

Autoriser une requête en vue de l'émission de lettres patentes supplémentaires de l'Agence de mobilité durable et mandater le directeur général de la Ville pour transmettre au gouvernement du Québec tous les documents requis pour y donner suite

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 août 2023 par sa résolution CE23 1267;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'autoriser le dépôt d'une demande auprès de la ministre des Affaires municipales en vue de l'émission de lettres patentes supplémentaires visant à modifier les lettres patentes de l'Agence de mobilité durable;
- 2- de mandater le directeur général de la Ville pour transmettre tous les documents requis pour donner suite à la requête du conseil d'agglomération.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1238373005

CG23 0452

Autoriser la signature d'une entente financière dans le cadre du Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau (FIMEAU) pour le projet de Remplacement des dégrilleurs, des convoyeurs à résidus et des presses rotatives de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 août 2023 par sa résolution CE23 1271;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver le Protocole d'entente – Programme Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau entre la ministre des Affaires municipales et la Ville de Montréal établissant les droits et les obligations des parties relativement au versement d'une subvention maximale de 45 237 600 \$ pour le projet de Remplacement des dégrilleurs, des convoyeurs à résidus et des presses rotatives de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte;
- 2- d'autoriser la mairesse de la Ville de Montréal, Mme Valérie Plante, à signer la convention de subvention pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1239569001

CG23 0453

Consentir au changement de contrôle du contractant FNX-INNOV inc., qui a été retenu par la Ville pour offrir des services professionnels en ingénierie dans plusieurs contrats actifs, approuvés par le conseil d'agglomération, résultant de la transaction d'achat des actions par Artelia Canada inc.

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 août 2023 par sa résolution CE23 1268;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de consentir au changement de contrôle du contractant FNX-INNOV inc., qui a été retenu par la Ville pour offrir des services professionnels en ingénierie dans plusieurs contrats actifs, résultant de la transaction d'achat des actions de l'actionnaire unique de FNX-INNOV inc. par Artelia Canada inc., conformément aux documents contractuels suivants :

Numéros d'appel d'offres / contrats	Objet	Numéros de résolution CG
18-17168	Conclure trois ententes-cadres de services professionnels d'une durée de 36 mois avec les firmes suivantes: Axor experts-conseils inc. (contrat no.1 : 5 256 657 \$, taxes incluses), Les services Exp inc. (contrat no. 2 : 5 232 512,25 \$, taxes incluses), et SNC-Lavalin inc. (contrat no. 3 : 5 357 835 \$, taxes incluses), pour la conception, la préparation des plans et devis, la surveillance et l'assistance technique pendant les travaux pour divers grands projets - Appel d'offres public 18-17168 (4 soum.)	CG18 0608
18-17304	Conclure deux ententes-cadres de services professionnels avec les firmes suivantes: SNC-Lavalin inc. (contrat no. 1 : 7 122 722,87 \$, taxes incluses) et AXOR Experts-Conseils inc. (contrat no. 2 : 8 490 064,43 \$, taxes incluses) pour la gestion et la surveillance des travaux pour les programmes PCPR, PRCPR et PMIR sur le territoire de la Ville de Montréal - Appel d'offres public 18-17304 (3 soum.)	CG19 0080
19-17692	Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les quatre firmes suivantes : FNX-INNOV inc. (1 093 373,16 \$), Groupe ABS inc. (1 303 391,09 \$), GBI Experts-conseils inc. (546 141,25 \$) et Hudon Desbiens St-Germain Environnement inc. (593 328,49 \$) pour réaliser la surveillance environnementale de la gestion des déblais dans l'emprise des chaussées dans le cadre de projets d'infrastructures / Appel d'offres public 19-17692 (4 soum.)	CG19 0431
20-17800	Accorder un contrat de services professionnels à FNX-Innov inc. pour la surveillance de travaux de construction d'infrastructures, de travaux d'aménagement et pour la surveillance environnementale du projet de réaménagement de l'intersection des chemins de la Côte-des-Neiges et Remembrance, pour une durée de cinq ans - Dépense totale de 3 381 115,81 \$, taxes incluses (contrat : 3 073 741,65 \$ + 307 374,16 \$ en contingences et déboursés) - Appel d'offres public 20-17800 (4 soum.)	CG21 0021
20-18138	Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les firmes suivantes : Les Services EXP Inc. (8 310 278,03 \$, taxes incluses), FNX-INNOV inc. (8 569 546,65 \$, taxes incluses), SNC-Lavalin inc. (8 577 871,53 \$, taxes incluses), pour la conception de travaux d'infrastructures routières d'égout, d'eau potable, de voirie, d'aménagement urbain et d'éclairage de rues sur le territoire de l'agglomération de Montréal - Appel d'offres public 20-18138 (5 soum.) / Autoriser le directeur de la Direction des infrastructures à prolonger les contrats, pour un maximum de deux prolongations de 12 mois, et ce, uniquement, si au terme des 36 mois, les dépenses autorisées n'ont pas été épuisées	CG20 0514

20-18321	Accorder trois ententes-cadres de services professionnels à FNX-INNOV inc. (no.), Regroupement CIMA+ S.E.N.C. - BC2 Groupe Conseil inc. (no.2) et Les Services EXP. inc. (no.3) pour des services en ingénierie et en aménagement aux fins de la conception et la surveillance des travaux pour divers grands projets sur le territoire de la Ville de Montréal, pour une période de 36 mois - Dépense totale de 11 762 241,44 \$, taxes incluses (entente-cadre no.1 : 5 464 589,29 \$ + déboursés 114 975 \$), (entente-cadre no.2 : 3 628 553,51 \$ + déboursés 91 980 \$) et Les Services EXP. inc. (entente-cadre no.3 : 2 393 158,64 \$ + déboursés 68 985 \$) - Appel d'offres public 20-18321 (6 soum.)	CG21 0086
20-18489	Conclure trois ententes cadres de services professionnels en gestion et surveillance des travaux pour les travaux de réfection d'infrastructures sur le territoire de la Ville de Montréal, avec les firmes suivantes: Les Services exp inc. (contrat no.1 : 8 904 813,75 \$, taxes incluses), FNX-INNOV inc. (contrat no. 2 : 6 884 013,15 \$, taxes incluses) et Regroupement CIMA+ S.E.N.C. BC2 Groupe Conseil inc. (contrat no. 3 : 7 146 558,56 \$, taxes incluses) - Appel d'offres public 20-18489 (3 soum.)	CG21 0143
21-18702	Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les firmes Solmatech inc. (606 705,83 \$), FNX-INNOV inc. (709 148,55 \$), SNC-Lavalin inc. (960 726,50 \$), GBI Experts-Conseils inc. (340 576,65 \$) et Hudon Desbiens St-Germain Environnement inc. (367 659,01 \$), pour réaliser la surveillance environnementale de la gestion des déblais dans l'emprise des chaussées dans le cadre de projets d'infrastructures jusqu'à l'épuisement des enveloppes budgétaires ou jusqu'au 31 décembre 2024, selon la première des deux éventualités, avec une option de prolongation d'un an reconductible deux fois - Appel d'offres public 21-18702 (6 soum.) / Autoriser le directeur de la Direction des infrastructures à prolonger les contrats pour un maximum de deux prolongations de 12 mois, et ce, uniquement, si les dépenses autorisées des contrats n'ont pas été épuisées	CG21 0482
21-18939	Conclure trois ententes-cadres de services professionnels avec les firmes suivantes : Groupe Intervia inc. (contrat no. 1 : 5 025 442,28\$, taxes incluses), FNX-INNOV inc. (contrat no. 2 : 3 396 683,43 \$, taxes incluses), CIMA+ s.e.n.c. (contrat no. 3 : 2 592 444,80 \$, taxes incluses), pour la gestion des impacts et le maintien de la circulation jusqu'à épuisement des enveloppes budgétaires ou jusqu'au 20 décembre 2025, selon la première des deux éventualités, avec une option de prolongation de 12 mois - Appel d'offres public 21-18939 (5 soum.) / Autoriser le directeur de la Direction des infrastructures à prolonger les contrats pour une période de 12 mois, et ce, uniquement, si les dépenses autorisées des contrats n'ont pas été épuisées	CG22 0061
21-18966	Conclure une entente-cadre pour des services professionnels en ingénierie et en aménagement à Fnx-Innov inc. pour la surveillance de travaux pour le projet Sainte-Catherine et Peel pour une durée de 60 mois - Dépense totale de 9 916 563,34 \$, taxes incluses (contrat : 8 623 098,56 \$ + contingences : 1 293 464,78 \$) - Appel d'offres public 21-18966 (2 soum.).	CG22 0167
21-18971	Conclure une entente-cadre de services professionnels avec FNX-Innov inc. (contrat no. 1 : 9 802 768.50 \$, taxes incluses) pour la gestion et la surveillance des travaux pour les programmes PCPR, PRCPR et PMIR de 2022 à 2024 sur le territoire de la Ville de Montréal - Appel d'offres public 21-18971 (2 soum.)	CG22 0187
21-19002	Conclure des ententes-cadres de services professionnels pour une durée de 36 mois avec les sept firmes suivantes : Groupe ABS inc.(contrat no. 1 : 4 446 514,41 \$), FNX-Innov inc. (contrat no. 2 : 4 357 408,78 \$), Solmatech inc. (contrat no. 3 : 4 428 405,84 \$), Les Services EXP inc. (contrat no. 4 : 4 394 229,53 \$), GHD Consultants ltée (contrat no. 5 : 3 073 051,80 \$), Englobe Corp. (contrat no. 6 : 3 185 784,79 \$) et SNC-Lavalin inc. (contrat no. 7 : 3 183 772,73 \$) pour réaliser le contrôle qualitatif des matériaux sur les différents projets de construction, de réhabilitation ou de réfection des infrastructures réalisés par les services corporatifs et les arrondissements, avec une option de prolongation de 12 mois / Appel d'offres public 21-19002 (7 soum.)	CG22 0268

21-19007	Conclure des ententes-cadres de services professionnels, pour une durée de 36 mois, avec les quatre firmes suivantes : Les Services EXP inc. (contrat no. 1 : 1 972 614,58 \$, taxes incluses), Groupe ABS inc. (contrat no. 2 : 1 825 138,44 \$, taxes incluses), Solmatech inc. (contrat no. 3 : 1 786 339,67 \$, taxes incluses) et FNX-INNOV inc. (contrat 4 : 1 543 096,43 \$, taxes incluses) - Dépenses totales : 7 839 908,03 \$, taxes incluses (contrats : 7 127 189,12 \$ + contingences : 712 718,91 \$) pour réaliser des études et expertises géotechniques et des caractérisations environnementales dans le cadre de la réalisation des projets d'infrastructures des services corporatifs et des arrondissements de la Ville de Montréal, jusqu'à épuisement des enveloppes budgétaires ou jusqu'au 24 février 2025, selon la première des deux éventualités, avec une option de deux prolongations de 12 mois - Appel d'offres public 21-19007 (7 soum.) / Autoriser le directeur de la Direction des infrastructures à prolonger les contrats pour un maximum de deux prolongations de 12 mois, et ce, uniquement, si au terme des 36 mois, les dépenses autorisées n'ont pas été épuisées	CG22 0105
21-18899	Conclure trois ententes-cadres d'une durée de trois années chacune avec FNX-INNOV inc. (no.1), WSP Canada inc. (no. 2) et Regroupement CIMA+ S.E.N.C. BC2 Groupe Conseil inc. (no. 3) pour la fourniture, sur demande, de services professionnels de conception en aménagement et en ingénierie dans le cadre de divers projets d'envergure - Dépense maximale de 10 760 688,47 \$, taxes incluses (entente-cadre no. 1 : 4 541 207,82 \$ d'honoraires + 181 648,31 \$ de déboursés), (entente-cadre no. 2 : 3 134 623,79 \$ d'honoraires + 125 384,95 \$ de déboursés), (entente-cadre no. 3 : 2 670 984,23 \$ d'honoraires + 106 839,37 \$ de déboursés) - Appel d'offres public 21-18899 (7 soum.)	CG21 0583
22-19153	Conclure des ententes-cadres avec Groupe ABS inc. (Lot 1), SNC-Lavalin inc. (Lot 2), WSP Canada inc.(Lot 3) et FNX-INNOV inc. (Lot 4) pour des services professionnels pour la réalisation d'études de caractérisation environnementale et géotechnique dans le cadre de transaction immobilières ou de construction ou de rénovation d'immeubles pour une durée de trois ans - Dépense totale de 4 415 569 \$, taxes incluses (Lot 1 : 1 204 295,29 \$, Lot 2 : 1 217 427,27 \$, Lot 3 : 1 052 071,26 \$ et Lot 4 : 941 775,17 \$) – Appel d'offres public 22-19153 (4 soum.)	CG23 0080

Adopté à l'unanimité.

30.04 1237231056

CG23 0454

Adopter une résolution désignant les immeubles sur lesquels le droit de préemption est exercé et qui peuvent être ainsi acquis aux fins de parc régional dans le parc-nature des Sources

Attendu le Règlement déterminant les territoires des parcs sur lesquels le droit de préemption peut être exercé et sur lesquels des immeubles peuvent être ainsi acquis aux fins de parc régional (RCG 18-034), il est résolu ;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 août 2023 par sa résolution CE23 1369;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'assujettir au droit de préemption, pour une durée de dix ans, aux fins de parc régional, les immeubles suivants, identifiés au moyen de leur numéro de lot au cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et se retrouvant à l'intérieur du parc-nature des Sources :

1 336 726	2 153 037	2 153 039	2 455 247
2 597 315	3 178 143	4 916 789	

- 2- de mandater le Service des affaires juridiques de la Ville pour entreprendre toutes les procédures requises à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1238168001

À 18 h 11,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 30.06 à 30.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG23 0455

Approuver l'entente intervenue entre la Ville de Montréal et Les Entreprises J.G. Guimond pour une somme totale de 2 000 000 \$ dont 1 580 000 \$ (portant intérêt au montant de 630 \$/jour, à compter du 1^{er} juillet 2023) reste à payer, plus les frais d'experts de la partie expropriée au montant de 54 269,03 \$, sans intérêt, le tout représentant l'indemnité finale totale de l'expropriation du lot 1 901 435 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, aux fins d'assemblage au parc-nature du Bois-de-Liesse, identifié par l'article 1 du plan P-2 Saint-Laurent / Autoriser une dépense supplémentaire de 1 384 356 \$ à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 août 2023 par sa résolution CE23 1360;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver l'entente intervenue entre la Ville de Montréal et Les Entreprises J.G. Guimond pour un montant total de 2 000 000 \$ dont 1 580 000 \$ reste à payer (portant intérêt au montant de 630 \$/jour à compter du 1 juillet 2023 jusqu'à l'émission du chèque), plus les frais d'experts de la partie expropriée de 54 269,03 \$ (sans intérêt), le tout représentant l'indemnité finale totale de l'expropriation du lot 1 901 435 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, aux fins d'assemblage au parc-nature du Bois-de-Liesse identifié par l'article 1 du plan P-2 Saint-Laurent;
- 2- d'autoriser une dépense supplémentaire de 1 384 356 \$;
- 3- d'émettre un chèque au montant de UN MILLION CINQ CENT QUATRE-VINGT MILLE dollars (1 580 000 \$) plus les intérêts au montant de 630 \$/jour à compter du 1 juillet 2023, et ce, jusqu'à la date de l'émission du chèque. Ce premier chèque sera émis à l'ordre de Therrien, Couture, Joli-Cœur en fidéicommiss;
- 4- d'émettre un deuxième chèque au montant de CINQUANTE-QUATRE MILLE DEUX CENT SOIXANTE-NEUF dollars et TROIS CENTS (54 269,03 \$) en capital sans intérêt. Ce deuxième chèque sera également émis à l'ordre de Therrien, Couture, Joli-Cœur en fidéicommiss;
- 5- de transmettre les chèques, le jour même de leur émission, à M^e Caroline Proulx du Service des affaires juridiques au 775, rue Gosford, 4^e étage.
- 6- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.06 1230326004

CG23 0456

Adopter le document d'accompagnement du règlement RCG 14-029-5 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 août 2023 par sa résolution CE23 1368;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter le document d'accompagnement du règlement RCG 14-029-5 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029), par un renvoi à celui qui a été adopté en même temps que le projet de règlement (CG22 0134), en vertu de l'article 53.11.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Adopté à l'unanimité.

30.07 1237154003

CG23 0457

Autoriser la réception d'une subvention maximale de 225 000 000 \$ provenant du ministère de la Sécurité publique afin de soutenir financièrement l'augmentation des effectifs policiers du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) / Autoriser la signature de l'entente relative au versement de cette subvention convenue entre le ministre de la Sécurité publique et la Ville de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 août 2023 par sa résolution CE23 1359;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet d'entente entre le ministre de la Sécurité publique et la Ville de Montréal (Ville) pour le versement d'une subvention maximale de 225 000 000 \$ par le ministre, à la Ville, pour les exercices financiers compris entre le 1^{er} janvier 2023 et le 31 décembre 2027;
- 2- d'autoriser à cette fin la réception de la subvention de 225 000 000 \$ par la Ville;
- 3- d'autoriser l'augmentation de 225 policiers à temps complet de l'effectif du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) jusqu'au 31 décembre 2028;
- 4- d'autoriser le directeur général adjoint - Sécurité urbaine et conformité à signer l'entente;
- 5- d'imputer ce revenu et cette dépense conformément aux informations financières inscrite au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.08 1233177001

CG23 0458

Adopter le document d'accompagnement du règlement RCG 14-029-4 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 août 2023 par sa résolution CE23 1367;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter le document d'accompagnement du règlement RCG 14-029-4 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029), par un renvoi à celui qui a été adopté en même temps que le projet de règlement (CG22 0133), en vertu de l'article 53.11.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Adopté à l'unanimité.

30.09 1237154002

CG23 0459

Autoriser la demande de soutien financier dans le cadre du programme de soutien à la modernisation des centres d'urgence 9-1-1 en vue du passage au 9-1-1 prochaine génération

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 août 2023 par sa résolution CE23 1361;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'autoriser la demande de soutien financier dans le cadre du programme de soutien à la modernisation des centres d'urgence 9-1-1 en vue du passage au 9-1-1 prochaine génération;
- 2- d'autoriser le directeur général à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

30.10 1239828004

CG23 0460

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 55 000 000 \$ afin de financer la réalisation des travaux d'aménagement du parc du Complexe environnemental Saint-Michel (CESM) ainsi que l'acquisition de terrains situés à l'intérieur du périmètre du CESM

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 55 000 000 \$ afin de financer la réalisation des travaux d'aménagement du parc du Complexe environnemental Saint-Michel (CESM) ainsi que l'acquisition de terrains situés à l'intérieur du périmètre du CESM », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.01 1234750001

CG23 0461

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 3 877 000 \$ afin de financer l'acquisition et l'installation de manomètres, de débitmètres, de vannes de régulation et d'équipements connexes ainsi que l'acquisition de compteurs d'eau

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 3 877 000 \$ afin de financer l'acquisition et l'installation de manomètres, de débitmètres, de vannes de régulation et d'équipements connexes ainsi que l'acquisition de compteurs d'eau », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.02 1237404001

CG23 0462

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption aux fins de parc régional (RCG 19-003)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption aux fins de parc régional (RCG 19-003) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.03 1238168002

CG23 0463

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives aux infrastructures de recharge électrique pour véhicules à émission zéro (RCG 23-012)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives aux infrastructures de recharge électrique pour véhicules à émission zéro (RCG 23-012) » lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.04 1238383009

À 18 h 14,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 42.01 à 42.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG23 0464

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 4 000 000 \$ afin de financer l'acquisition, l'installation et la restauration d'œuvres d'art public accessoires à des projets d'immobilisations

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 4 000 000 \$ afin de financer l'acquisition, l'installation et la restauration d'œuvres d'art public accessoires à des projets d'immobilisations » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 15 juin 2023 par sa résolution CG23 0354;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 4 000 000 \$ afin de financer l'acquisition, l'installation et la restauration d'œuvres d'art public accessoires à des projets d'immobilisations » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 15 juin 2023 par sa résolution CG23 0354;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 mai 2023 par sa résolution CE23 0956;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter le Règlement autorisant un emprunt de 4 000 000 \$ afin de financer l'acquisition, l'installation et la restauration d'œuvres d'art public accessoires à des projets d'immobilisations.

Adopté à l'unanimité.

42.01 1237637003

Règlement RCG 23-014

CG23 0465

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les frais de saisie d'un véhicule automobile (RCG 10-011) en vertu de l'article 332.3 du Code de procédure pénale (RLRQ, c. C-25.1)

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les frais de saisie d'un véhicule automobile (RCG 10-011) » en vertu de l'article 332.3 du Code de procédure pénale (RLRQ, c. C-25.1) à l'assemblée du conseil d'agglomération du 15 juin 2023 par sa résolution CG23 0355;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les frais de saisie d'un véhicule automobile (RCG 10-011) » en vertu de l'article 332.3 du Code de procédure pénale (RLRQ, c. C-25.1) à l'assemblée du conseil d'agglomération du 15 juin 2023 par sa résolution CG23 0355;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 mai 2023, par sa résolution CE23 0945;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter le Règlement modifiant le Règlement sur les frais de saisie d'un véhicule automobile (RCG 10-011) en vertu de l'article 332.3 du Code de procédure pénale (RLRQ, c. C-25.1).

Adopté à l'unanimité.

42.02 1239340001

Règlement RCG 10-011-1

CG23 0466

Adoption - Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un bâtiment pour des personnes ayant besoin d'aide, de protection, de soins ou d'hébergement sur les lots 1 381 212 et 6 294 730 du cadastre du Québec

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un bâtiment pour des personnes ayant besoin d'aide, de protection, de soins ou d'hébergement sur les lots 1 381 212 et 6 294 730 du cadastre du Québec » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 15 juin 2023 par sa résolution CG23 0356;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un bâtiment pour des personnes ayant besoin d'aide, de protection, de soins ou d'hébergement sur les lots 1 381 212 et 6 294 730 du cadastre du Québec » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 15 juin 2023 par sa résolution CG23 0356;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 mai 2023, par sa résolution CE23 0948;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter le Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un bâtiment pour personnes ayant besoin d'aide, de protection, de soins ou d'hébergement sur les lots 1 381 212 et 6 294 730 du cadastre du Québec.

Adopté à l'unanimité.

42.03 1228677005

Règlement RCG 23-015

CG23 0467

Adoption - « Règlement modifiant le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) » pour le secteur des rues Saint-Urbain et Saint-Zotique Ouest

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) » pour le secteur des rues Saint-Urbain et Saint-Zotique Ouest à l'assemblée du conseil d'agglomération du 15 juin 2023 par sa résolution CG23 0357;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) »

pour le secteur des rues Saint-Urbain et Saint-Zotique Ouest à l'assemblée du conseil d'agglomération du 15 juin 2023 par sa résolution CG23 0357;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 mai 2023, par sa résolution CE23 0950;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter le Règlement modifiant le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023).

Adopté à l'unanimité.

42.04 1230025005

Règlement RCG 09-023-16

CG23 0468

Adoption - Règlement modifiant le règlement sur les subventions relatives à l'acquisition d'immeubles par des entreprises d'économie sociale et à la construction et la rénovation de bâtiments affectés à des activités économiques à finalité sociale (RCG 21-019)

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement sur les subventions relatives à l'acquisition d'immeubles par des entreprises d'économie sociale et à la construction et la rénovation de bâtiments affectés à des activités économiques à finalité sociale (RCG 21-019) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 15 juin 2023 par sa résolution CG23 0358;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement sur les subventions relatives à l'acquisition d'immeubles par des entreprises d'économie sociale et à la construction et la rénovation de bâtiments affectés à des activités économiques à finalité sociale (RCG 21-019) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 15 juin 2023 par sa résolution CG23 0358;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 mai 2023, par sa résolution CE23 0952;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter le Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives à l'acquisition d'immeubles par des entreprises d'économie sociale et à la construction et la rénovation de bâtiments affectés à des activités économiques à finalité sociale (RCG 21-019).

Adopté à l'unanimité.

42.05 1238383007

Règlement RCG 21-019-2

À 18 h 15,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 42.06 à 42.08 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG23 0469

Adoption - « Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif en matière de logement social » afin de déléguer à ce dernier le pouvoir d'agir au nom de la Ville aux fins de toute convention de gestion intervenue entre la Ville de Montréal et la Société d'habitation et de développement de Montréal pour la prise en charge d'immeubles acquis à des fins de logements sociaux et communautaires

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif en matière de logement social » afin de déléguer à ce dernier le pouvoir d'agir au nom de la Ville aux fins de toute convention de gestion intervenue entre la Ville de Montréal et la Société d'habitation et de développement de Montréal pour la prise en charge d'immeubles acquis à des fins de logements sociaux et communautaires à l'assemblée du conseil d'agglomération du 15 juin 2023 par sa résolution CG23 0359;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif en matière de logement social » afin de déléguer à ce dernier le pouvoir d'agir au nom de la Ville aux fins de toute convention de gestion intervenue entre la Ville de Montréal et la Société d'habitation et de développement de Montréal pour la prise en charge d'immeubles acquis à des fins de logements sociaux et communautaires à l'assemblée du conseil d'agglomération du 15 juin 2023 par sa résolution CG23 0359;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 mai 2023, par sa résolution CE23 0954;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif en matière de logement social, afin de déléguer à ce dernier le pouvoir d'agir au nom de la Ville aux fins de toute convention de gestion intervenue entre la Ville de Montréal et la Société d'habitation et de développement de Montréal pour la prise en charge d'immeubles acquis à des fins de logements sociaux et communautaires.

Adopté à l'unanimité.

42.06 1233867004

Règlement RCG 23-016

CG23 0470

Adoption - Règlement fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable aux fins de la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2022)

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable aux fins de la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2022) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 15 juin 2023 par sa résolution CG23 0360;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable aux fins de la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2022) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 15 juin 2023 par sa résolution CG23 0360;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 juin 2023, par sa résolution CE23 1046;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter le Règlement fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable aux fins de la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2022).

Adopté à l'unanimité.

42.07 1234598001

Règlement RCG 23-017

CG23 0471

Adoption - Règlement modifiant le Règlement relatif au parc-nature des Sources (RCG 12-004)

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif au parc-nature des Sources (RCG 12-004) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 15 juin 2023 par sa résolution CG23 0361;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif au parc-nature des Sources (RCG 12-004) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 15 juin 2023 par sa résolution CG23 0361;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 juin 2023, par sa résolution CE23 1047;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter le Règlement modifiant le Règlement relatif au parc-nature des Sources (RCG 12-004).

Adopté à l'unanimité.

42.08 1238168005

Règlement RCG 12-004-1

À 18 h 17,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 45.01 à 45.03 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG23 0472

Approuver le Règlement R-215 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 400 000 000 \$ pour financer le projet « Réno-Infrastructures - phase 4 » pour un terme de 20 ans / Approuver la modification du Programme des immobilisations (PI) 2023-2032

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 août 2023 par sa résolution CE23 1370;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver le règlement R-215 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 400 000 000 \$, pour un terme de 20 ans, pour financer le projet « Réno-Infrastructures - phase 4 », le tout conformément aux articles 123 et 135 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. 30.01);
- 2- d'approuver la modification du Programme des immobilisations 2023-2032 de la Société de transport de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

45.01 1237945007

CG23 0473

Approuver le Règlement R-216 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 500 000 000 \$ pour financer le projet « Réno-Systèmes - phase 6 » pour un terme de 20 ans / Approuver la modification du Programme des immobilisations (PI) 2023-2032

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 août 2023 par sa résolution CE23 1371;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver le règlement R-216 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 500 000 000 \$, pour un terme de 20 ans, pour financer le projet « Réno-Systèmes - phase 6 », le tout conformément aux articles 123 et 135 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. 30.01);
- 2- d'approuver la modification du Programme des immobilisations 2023-2032 de la Société de transport de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

45.02 1237945008

CG23 0474

Approuver le Règlement R-218 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 28 084 005 \$ pour financer le projet « Prolongation de la durée de vie des MR-73 - phase 2 » pour un terme de 10 ans / Approuver la modification du Programme des immobilisations (PI) 2023-2032

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 août 2023 par sa résolution CE23 1372;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver le Règlement R-218 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 28 084 005 \$ pour financer le projet « Prolongation de la durée de vie des MR-73 - phase 2 » pour un terme de 10 ans, le tout conformément aux articles 123 et 135 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. 30.01);
- 2- d'approuver la modification du livre Programme des immobilisations (PI) 2023-2032.

Adopté à l'unanimité.

45.03 1237945009

CG23 0475

Approuver la lettre d'entente sur le programme temporaire de remboursement des frais de scolarité de l'École nationale de police du Québec offert aux recrues policières qui désirent œuvrer au sein du Service de police de la Ville de Montréal / Autoriser un budget additionnel en provenance des dépenses contingentes pour 2023 de 1 833 800 \$

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 28 juin 2023 par sa résolution CE23 1113;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver la lettre d'entente sur le programme temporaire de remboursement des frais de scolarité de l'École nationale de police du Québec offert aux recrues policières qui désirent œuvrer au sein du Service de police de la Ville de Montréal;
- 2- d'autoriser un budget additionnel en provenance des dépenses contingentes pour 2023 de 1 833 800 \$.

Adopté à l'unanimité.

50.01 1237914004

Le porte-parole d'assemblée, M. Alex Norris, informe les membres du conseil que le point 65.01 est reporté à la prochaine assemblée.

À 18 h 19, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, la présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, remercie les membres du conseil pour leur collaboration, ainsi que les différentes équipes ayant participé à la tenue de ce conseil notamment celles du Service du greffe et du groupe technique. Puis elle souhaite une bonne soirée à tous et à toutes.

Nancy Blanchet
PRÉSIDENTE

Emmanuel Tani-Moore
GREFFIER DE LA VILLE

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

Valérie Plante
MAIRESSE